

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 1ER OCTOBRE 2007 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(12)

Présidence : M. Jean-Jacques Marti, Vice-Président

Présents : 66 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Catherine Nusbaumer, Présidente
M. Bernard Baeriswyl
M. Pierre Décaillet
Mme Valérie Michel
Mme Martine Morard
M. Laurent Moschini
M. Pius Odermatt
Mme Catherine Rouvenaz
Mme Wanda Suter
Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy
M. Bernard Voirol

Absents : M. Claude Bapst
Mme Larissa Barbey
Mme Eva Heimgärtner

Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Eva Gerber
M. René Marty
Mme Isabelle Teufel

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 1er octobre 2007

Ordre du jour

Le Vice-Président a la plaisir de saluer les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, ainsi que les représentants de la presse et le public présent dans les tribunes.

Il constate que la convocation du 13 septembre 2007 contenant l'ordre du jour a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Vice-Président ;
2. Approbation du procès-verbal n° 11 de la séance du 25 juin 2007 ;
3. Naturalisations – message n° 23 ;
Président de la commission des Naturalisations : M. Lorenzo Laini
4. Actualisation du plan financier 2008 – 2012 ;
Rapport de la Commission financière : M. John Clerc, Président
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
5. Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – message n° 24
Rapport de la Commission financière : M. John Clerc, Président
Représentant du Conseil communal : M. Pierre-Alain Clément, Syndic
6. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 3 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant une planification intercommunale des espaces verts, jardins et places publics dans le Grand Fribourg ;
7. Décision quant à la transmission des propositions :
 - n° 28 de M. Stanislas Rück (PDC), ainsi que de 34 cosignataires, demandant au Conseil communal d'organiser un concours annuel de projets d'école favorisant la collaboration et les échanges entre les sections francophone et alémanique des écoles de la ville ;
 - n° 33 **non impérative** de M. Rainer Weibel (Verts) demandant au Conseil communal la transparence au sujet des biens bourgeoisiaux ;
 - n° 34 **non impérative** de M. Laurent Praz (PDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant la suppression des places de parc dans la cour d'école du bâtiment du Jura A ;
 - n° 35 **impérative** de M. Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal un projet de modification du règlement du 25 septembre 1988 concernant la gestion des déchets ;

Séance du 1er octobre 2007

Ordre du jour (suite)

- n° 36 **non impérative** de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO), Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 co-signataires, demandant au Conseil communal d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures ;

8. Divers.

ooo

1. Communications du Vice-Président

Le Vice-Président relève que Mme C. Nusbaumer, Présidente, qui attend, pour très bientôt, un heureux événement, est excusée pour la séance de ce soir. *"Je suis donc appelé à la remplacer en vertu de l'article 32, alinéa 3 LCo."*

Nous avons le privilège d'accueillir ce soir deux nouveaux membres dans cet hémicycle, à savoir MM. P. Vorlet, qui succède à M. A. Schoenenweid, et M. B. Galliker, qui succède à Mme C. Mutter.

MM. Philippe Vorlet (PDC) et Bruno Galliker (Verts) se présentent successivement à leurs collègues qui les applaudissent.

Le Vice-Président souhaite à ces deux nouveaux collègues beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de leur mandat.

Il relève que, comme c'est l'usage, une brève pause aura lieu vers 21.15-21.30 heures, en fonction du déroulement des débats. *"Veuillez respecter ce temps de pause pour éviter d'allonger la soirée. Plusieurs membres m'ont fait part de leur souhait que celle-ci ne se prolonge pas trop longtemps."*

"Je prie les auteurs de déposer leurs propositions avant les 'Divers', et d'annoncer avant l'ouverture des mêmes 'Divers' la présentation de questions éventuelles."

Je rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences."

ooo

2. Approbation du procès-verbal n° 11 de la séance du 25 juin 2007

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

Séance du 1er octobre 2007

3. Naturalisations

CONFIDENTIEL

ooo

4. Actualisation du plan financier 2008 – 2012

Rapport de la Commission financière

Le Vice-Président rappelle qu'en vertu de l'article 86 d) LCo, "le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la Commission financière. Ensuite, le plan financier et ses mises à jour sont transmises à la Commission financière puis au Conseil général. Cela signifie qu'à la fin de la discussion, nous prendrons simplement acte de cette actualisation du plan financier sans qu'il y ait vote.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, renonce à la lecture intégrale du préavis de ladite Commission qui a été envoyé à tous les membres du Conseil général. Ce document a la teneur ci-après :

"La Commission financière remercie le Conseil communal pour le document «Plan financier 2008-2012 – réactualisation» du 10 juillet 2007. Conformément à l'article 86, let d, de la loi sur les communes, la Commission financière, qui a tenu deux séances en présence d'abord de M. le Syndic, puis de Mme la Directrice des finances et de M. le Chef du service des finances, a examiné ce plan quinquennal. Pour la première fois, elle vous communique ci-après son préavis. Il appartiendra ensuite au Conseil général de prendre acte du plan (art. 10, al. 1, let. r LCo). La Commission renvoie aux procès-verbaux de ses 31^e (21 août 2007) et 32^e séances (30 août 2007).

Ainsi que le Service des communes l'a précisé lors du cours d'introduction 2006 pour les élus communaux, «la Commission a tout loisir de faire part de son appréciation sur les choix opérés et la méthode retenue. Le préavis exprime le résultat de ce processus de discussion et d'appréciation. Il appartiendra ensuite au Conseil communal d'en tenir compte dans la mesure qu'il jugera utile.».

La Commission ne dispose d'aucun appareil qui lui permettrait d'opposer d'autres chiffres à ceux inscrits par le Conseil communal dans le plan financier. Elle se borne donc à émettre des remarques.

Le plan financier englobe l'ensemble des activités communales qui ont une traduction financière et paraît complet à cet égard. L'évolution des taux d'intérêts et le déroulement des cycles économiques peuvent avoir des effets non négligeables qu'ils s'agissent des charges d'emprunt, des salaires ou des recettes fiscales.

La Commission relève qu'il est difficile de tenir compte des modifications législatives projetées. Elle est d'avis qu'il ne faut tenir compte que des projets largement avancés et qui ont une chance raisonnable d'être acceptés.

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

1. *La Commission note que l'**objectif légal de l'équilibre budgétaire** n'est atteint que pour un seul exercice (celui de 2010) et que les déficits cumulés des cinq prochaines années sont de 12,105 millions, soit 7 de moins que dans le plan 2007-2011. Il conviendra donc que le Conseil communal poursuive son effort de limitation de dépenses comme le Conseil général l'a demandé par voie de proposition. Toutes les dépenses non liées doivent être passées en revue et discutées quant à leur opportunité.*
2. *La Commission souhaite rendre attentif le Conseil communal au fait que la progression des **charges salariales** limitée à 1,5 % paraît manquer de réalisme. L'Office fédéral de la statistique a prévu que le renchérissement sera de 1,4 % en décembre 2007 par rapport à décembre 2006. Si le renchérissement est aussi important, il restera peu de marge pour procéder aux augmentations liées au système salarial lui-même (qualifications). La Commission a bien noté la déclaration de Mme la Conseillère communale, Directrice des finances, selon laquelle le Conseil communal entendait respecter cette progression de 1,5 % mais elle doute que cette promesse puisse être tenue sans diminution de salaires ou compression des effectifs. La Commission souhaite que le Conseil communal confirme ce taux en expliquant comment il entend agir pour le respecter.*
3. *Concernant la **salle de spectacle**, la Commission signale que le renchérissement est maintenant de 8,5 % selon l'indice zurichois du coût de la construction (107,6 au 1.1.04¹ selon arrêté du CG et 117,0 au 1.4.07). La Commission note que le plan financier tient compte de cet élément, selon les dires du chef du service des finances. La Commission a pris connaissance de la décision No 124 du Service des communes concernant le financement de la construction de la salle.*
4. *L'introduction de la **deuxième année d'école enfantine** fait peser des charges qui pourraient être lourdes sur les finances communales tant en ce qui concerne la construction de locaux (4,8 mio²) que pour les salaires des futurs enseignants. La Commission soutient les efforts du Conseil communal d'obtenir du Conseil d'Etat une contribution telle qu'elle a été envisagée lorsque le canton a reçu 757 millions de francs provenant de la vente d'or de la BNS. La Commission note que les effets de la participation communale aux salaires ont été intégrés dans le plan.*

¹ Message complémentaire pour l'octroi d'un crédit de construction pour la Salle de spectacle des Grand-Places No 60 bis du 29 septembre 2004 (arrêté No II)

² Chiffre donné par Mme Isabelle Chassot, conseillère d'Etat, lors de la conférence de presse du 20 juin 2007 consacrée à la consultation du projet de 2^e année d'école enfantine (*La Liberté*, 21.6.07, p. 13).

Séance du 1er octobre 2007

5. *Au sujet des **amortissements**, la Commission a pris acte de la décision No 123 du Service des communes du 5 juillet 2007 qui fixe la limite des amortissements obligatoires à un maximum de 7,2 millions de francs par an (amortissements STEP, Châtillon et salle de spectacle non compris). La Commission note avec satisfaction que le Conseil communal continue de vouloir amortir la salle de spectacle dans le cadre des 7,2 millions alors que le Service des communes autoriserait un amortissement au-delà de cette limite. Au sujet de Châtillon, y a-t-il lieu de prévoir quelque chose pour l'assainissement de la décharge ?*

6. *Comme le Conseil communal, la Commission attend beaucoup de la **nouvelle péréquation intercommunale** qui permettrait dès 2010 une amélioration de quelque 5 millions de francs. En tant que commune ayant des ressources supérieures à la moyenne de 100, la Ville contribuerait au fonds de péréquation des ressources pour 3,9 millions de francs alors qu'elle recevrait 1,4 million de francs du fonds de péréquation des besoins en tant que commune ayant des besoins supérieurs à la moyenne de 100. Les nouvelles règles de péréquation (suppression des six classes et calculs selon la population effective) lui vaudraient un allègement d'environ 7,5 millions de francs. Le chiffre de 5 millions de francs pris en compte à partir de 2010 est à considérer avec une extrême prudence compte tenu des incertitudes qui gravitent au tour de cette nouvelle péréquation. La Commission part de l'idée que l'introduction de la **RPT** n'aura pas d'effets défavorables sur les finances communales.*

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

7. *Un de nos membres a douté que le taux de progression des **charges sociales** puisse être véritablement ramené de 3 à 2 %. Sur la base des indications fournies par le service social, le service des finances constate une stagnation à un haut niveau de l'aide sociale. Il en va de même des dépenses pour la CUTAF et les crèches.*
8. *La Commission note qu'une éventuelle recapitalisation supplémentaire de la Caisse de pension dans le sens du projet fédéral de modification de la LPP mis en consultation le 27 juin dernier alourdirait les efforts déjà prévus à ce titre.³*

Remarques concernant certaines rubriques

Biens, services et marchandises : La Commission apprécie que le montant de cette rubrique soit limité à 1,25 % ce qui constitue un « objectif ambitieux » à respecter par les services. Il est évident qu'une future taxe CO₂ changerait la donne. Une actualisation future permettra, le cas échéant, d'en tenir compte.

Remarques concernant certains investissements

La Commission a noté que la participation au centre sportif de Saint-Léonard était plafonnée à 4 millions. Les mesures d'accompagnement pour le Pont de la Poya figurent dans le plan financier avec le montant annoncé de 3,5 millions de francs.

La Commission rappelle que les contribuables-électeurs sont d'avis que les autorités doivent se « débrouiller » avec l'argent qu'elles reçoivent. Toutes les votations communales en Suisse sur des projets d'augmentation des impôts se sont soldées par de lourds échecs (3/4 de non environ). Il est donc vain d'espérer des recettes supplémentaires par des modifications de barèmes. La plus grande prudence est ainsi de mise dans les engagements financiers futurs.

En assortissant sa conclusion des remarques formulées dans le présent document, la Commission financière donne un préavis positif au plan financier 2008-2012 tel que présenté par le Conseil communal le 10 juillet 2007."

M. Clerc précise ce qui suit :

"Il y a trois points sur lesquels la Commission financière entend obtenir des réponses claires et des assurances :

1. Les salaires

Nous souhaitons savoir comment le Conseil communal, avec une croissance de 1,5 % des postes 'Salaires', pense compenser le renchérissement annoncé de 1,4 %, alors que le système salarial induit des hausses qui dépasseront nécessairement le 0,1 % restant.

³ Les institutions de prévoyance de droit public devraient désormais être entièrement capitalisées, comme celles de droit privé. Elles seraient toutefois encore autorisées à être gérées selon le système de la capitalisation partielle pendant 30 ans. En outre, jusque-là, elles seraient soumises à des conditions financières plus strictes.

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

2. La salle de spectacle

Pour ce qui est de la réalisation de la salle de spectacle, l'évolution de l'indice zurichois des prix de la construction annonce un surcoût important, d'autant plus que l'acier a fortement renchéri. Je ne parle pas de la grève dans le secteur du bâtiment qui pointe à l'horizon et de ses répercussions éventuelles ... On peut toujours espérer en la sagesse des partenaires sociaux.

Dans le domaine de la construction, on constate toujours l'apparition de vœux supplémentaires qui se manifestent au fil de l'avancement du chantier. Il faut être extrêmement restrictif à l'égard de telles demandes. La Commission financière prie le Conseil communal de clarifier ces questions.

3. Les constructions scolaires

Le plan financier est appelé à être actualisé chaque année. Autrement dit, tout n'est donc pas définitif, ce soir, en ce qui concerne l'état des finances communales au cours des cinq prochaines années. Un point qui nous occupera certainement, à l'avenir, c'est celui des constructions scolaires. Il est temps de clarifier les choses. Il faut déterminer les besoins au vu des effectifs scolaires attendus. Faut-il construire ou n'y a-t-il pas déjà des bâtiments disponibles, comme, par exemple, celui de la Chassotte, inaffecté actuellement ?

Ces besoins sont-ils propres à la commune de Fribourg ? Ne faudrait-il pas prendre contact avec nos voisines et avec l'Etat ? Quels sont les besoins respectifs pour les classes françaises et pour les classes allemandes ? Nous savons que le Conseil communal a commandé un rapport aux Directions des Ecoles, de l'Edilité et des Finances. C'est une démarche que nous saluons. La Commission financière entend suivre l'évolution de ce dossier et attend, aujourd'hui quelques précisions."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

"Mon intervention se développera selon deux axes, deux chapitres :

1. Le plan financier

Il y a lieu de rappeler que la présente actualisation du plan financier est en fait l'application des nouvelles dispositions de la loi sur les communes qui exigent une telle actualisation chaque année. Il va de soi qu'un plan financier tend à la mise en œuvre d'objectifs et surtout celui d'atteindre, à terme, l'équilibre budgétaire. Le plan financier est, bien entendu, un instrument qui vous présente des prévisions financières pour les cinq prochaines années. Nous y avons également fait figurer les orientations souhaitées par le Conseil communal. Je tiens à signaler qu'un plan financier n'est pas du tout un budget. Le budget de 2008 vous sera présenté en temps utile.

Les chiffres et les pourcentages actuellement arrêtés l'ont été à une date donnée, au mois de juin 2007. Ils décrivent une évolution probable des finances de notre collectivité. Ils ont été travaillés ; ils ont été analysés ; ils ont été calculés sur des moyennes, en principe, de dix ans ; ils ont enfin été ajustés et affinés.

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

La planification de cette législature et des cinq prochaines années est extrêmement difficile à établir, car de nombreux facteurs, souvent nouveaux et qui n'ont pas encore été chiffrés, influenceront chaque catégorie de charges et de produits. En voici quelques exemples. La RPT, c'est-à-dire la nouvelle répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons aura des répercussions que nous attendons déjà pour le budget 2008. Ces incidences ne sont pas encore entièrement définies, ni connues. Le Grand Conseil n'a pas encore pris de décision quant aux modifications légales ; il le fera la semaine prochaine. Des incertitudes demeurent encore.

La probable mise en place de l'agglomération dès 2009 constitue une autre source d'incertitudes. Il en est de même de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, qui suscite vos interrogations. Nous nous posons les mêmes questions. Autre sujet d'incertitude : la nouvelle péréquation intercommunale qui entrera sans doute en vigueur en 2010. Il y a là un grand nombre d'éléments inconnus, sans parler d'éventuelles décisions du Grand Conseil de réduction de la fiscalité, décisions qui pourraient nous pénaliser directement.

Avec cette actualisation 2007 du plan financier, le Conseil communal réaffirme des objectifs ambitieux, mais réalistes que nous avons déjà fixés en 2006. Il mettra tout en œuvre pour les respecter, mais ces objectifs pourraient évidemment être modifiés ou restreints lors des prochaines actualisations suite à de nouveaux éléments extraordinaires.

Le tableau clair et complet des investissements que vous avez reçu vous donne les intentions du Conseil communal en fonction de toutes les données connues et ce, dans le cadre de la limite des 7,2 millions de francs d'amortissement annuel que nous nous sommes fixée et qui a été approuvée par le Service des communes.

II. Réponses aux questions de la Commission financière

Nous tenons à relever ici le préavis positif de la Commission financière. Dans la réactualisation 2008 du plan financier, nous prenons en compte les éléments nouveaux qu'elle a mentionnés ainsi que les orientations générales du fonctionnement de notre cité jusqu'en 2013. J'en viens aux questions de la Commission financière :

1. Le taux de renchérissement

Vous savez que le taux de renchérissement de 1,4 % est en fait une estimation pour décembre 2007, une projection établie en juin de cette année sur la base des chiffres de décembre 2006. Ce pourcentage fourni par l'Office fédéral de la statistique repose sur des données très variées et fait appel à différents critères. Entre le mois de novembre qui, année après année, sert de référence au Conseil communal pour fixer le taux de renchérissement des traitements et la fin du mois d'août 2007, le renchérissement a atteint 0,4 %. J'ai, cet après-midi, consulté le site de la Confédération pour voir le taux de renchérissement à la fin du mois de septembre. Malheureusement, ce taux n'était pas encore publié. Je tiens encore à préciser que l'indice de référence de 100 est celui de décembre 2005. Il est important de le dire, car la composition des indices de base diffère et partant leur évolution n'est pas la même. Ces données, nous les analyserons dans le cadre de l'établissement du budget 2008. C'est à ce moment-là qu'ils

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

auront leur véritable importance et que nous les prendrons en compte.

*De son côté, dans son plan financier, le Conseil communal a arrêté comme **objectif** un taux de croissance de l'ensemble de la masse salariale de 1,5 % par an. C'est essentiel, car il ne s'agit pas seulement de la progression des salaires, mais de la totalité des coûts salariaux.*

Nous mettrons évidemment tout en œuvre pour atteindre cet objectif. Voilà bien évidemment le but de tout plan financier. C'est aussi ce que vous attendez de ce plan financier qui est de fixer des objectifs clairs et peut-être, je vous l'accorde, ambitieux. Nous essayerons, quoi qu'il en soit, de respecter cet engagement que le Conseil général ne peut que partager.

2. Coût de la construction de la salle de spectacle

Au sujet de la deuxième inquiétude de la Commission financière, nous nous trouvons dans l'incapacité de décider des soubresauts du secteur de la construction. Nous sommes tributaires de l'évolution de ces indices de la construction. Mais, le Conseil communal veille et veillera – je le dis fort – au respect du devis arrêté pour la réalisation de la salle de spectacle. Il est évident que l'évolution actuelle de l'indice zurichois des prix de la construction ne joue pas vraiment en notre faveur et peut causer certains soucis. Pour l'instant, nous respectons le budget et n'avons pas, en l'état, de difficultés à le faire.

J'en viens à votre troisième question concernant l'introduction d'une seconde année d'école enfantine ...

s'écrier : M. John Clerc, Président de la Commission financière, de

"Mais il s'agit des constructions scolaires en général."

poursuit : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances,

"Vous avez raison, M. J. Clerc ! Il s'agit effectivement du problème général des bâtiments scolaires.

3. Constructions scolaires

Toutefois, la mise en place de la seconde année d'école enfantine est l'élément déclencheur qui fait que tout ce problème doit être réexaminé. Sur ce point, une réponse vous sera donnée dans le cadre de l'examen du budget 2008. Un groupe de travail a été mis sur pied qui examine toutes les options qui s'offrent. Nous vous tiendrons au courant de ces réflexions, en particulier la Commission financière, dès que ce sera possible en fonction de l'évolution des décisions de ce groupe de travail."

Rapport du groupe démocrate-chrétien

M. Michel Ducrest (PDC) s'exprime comme suit :

"Les bases légales et le contexte général de l'examen du plan financier, tel qu'actualisé dans sa version du 10 septembre 2007, ont été mentionnées dans le rapport de la Commission financière. Cette der-

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

nière a résumé, dans les huit points de son préavis, des remarques et des considérations auxquelles le groupe démocrate-chrétien souscrit et qu'il n'estime pas nécessaire de répéter ici et maintenant.

Au-delà de cette approche globale, le groupe PDC formule deux observations :

1. *C'est dans la continuité que s'inscrivent les problèmes de nature financière. Lors des séances qui leur ont été consacrées en fin d'année passée, des considérations et des propositions demandaient un allègement de dépenses pour atteindre l'équilibre de manière constante dans les exercices annuels. De ce point de vue, le plan financier n'est pas satisfaisant et le projet de budget qui sera soumis à notre examen en décembre, devrait présenter une situation améliorée. Cela apparaît d'autant plus indispensable que les prévisions pour les années 2007, 2008 et 2009 laissent entrevoir un accroissement moyen de la dette de 4,2 millions de francs par an, alors que cette croissance fut effectivement de 2,5 millions par exercice entre 1997 et 2006.*
2. *Le document établi par le Conseil communal est sensiblement meilleur dans sa présentation et dans sa conception que celui de l'année dernière. Les perspectives qu'il annonce sont très optimistes et les options retenues pourraient souffrir des aléas des débats du Grand Conseil et du résultat d'un scrutin populaire, ainsi que de nouvelles dispositions de droit fédéral.*

Une observation plus précise concerne le chapitre 'Commentaires et Conclusion' (cf. p. 16 de l'actualisation du plan financier 2008-2012). Le groupe PDC regrette que le Conseil communal s'y montre résigné et insuffisamment entreprenant. Les formules générales par lesquelles il définit son action sont peu en phase avec l'annonce que 'La situation financière de la Ville sera le chantier de la législature 2006-2011.' (propos de M. le Syndic rapportés dans l'ouvrage 'Fribourg une ville aux XIX^e et XX^e siècles, p. 96)."

Rapport du groupe PCSO

M. François Weissbaum (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"Suite à l'actualisation du plan financier 2008-2012, le groupe chrétien-social/Ouverture tient à faire les observations suivantes. Nous savons que cet outil doit être pris avec beaucoup de retenue, car il n'a qu'un caractère informatif et que de nombreuses contraintes externes à la Commune peuvent modifier de manière sensible les chiffres et les intentions qui y sont contenus.

Cependant, nous trouvons étonnant de trouver parmi '(les) éléments encore inconnus ou non maîtrisables (qui) peuvent influencer fortement l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits' (cf. rapport, p. 1), 'les décisions politiques du Conseil communal.'. (ibid.) En d'autres termes, le Conseil communal a donc décidé de se considérer lui-même comme non maîtrisable quant à ses choix politiques.

Plaisanterie mise à part, parmi les mauvaises nouvelles de l'année 2007, il y a l'assainissement de la décharge de La Pila. On sait que la Commune de Fribourg sera obligée de passer à la caisse. Nous invitons le Conseil communal à faire tout ce qu'il peut pour que le Canton et la Confédération assument aussi leur part de responsabilité en aidant les

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

communes touchées. Il faut en effet trouver rapidement une solution à cette petite catastrophe écologique.

La progression maximale de 1,5 % par année de la masse salariale paraît être possible, mais elle sera très difficile à respecter, surtout si les tendances pour l'ensemble de notre pays pour les années 2007 et 2008 devaient se confirmer jusqu'à la fin de la législature. Même si le Conseil communal ne peut que constater l'explosion des coûts énergétiques en 2006, il doit aussi continuer à mettre en œuvre une politique à long terme pour que la Ville dépende de moins en moins des énergies fossiles et de plus en plus des énergies renouvelables.

Nous retenons également que le plan financier ne laisse quasiment aucune marge de manœuvre à la Commune. Nous sommes heureux d'apprendre que la nouvelle péréquation financière intercommunale devrait – le conditionnel s'impose étant donné que des décisions d'instances supérieures à notre collectivité pourraient être modifiées – entraînera une diminution de charges de 3,6 millions de francs en 2010. Les charges spécifiques liées à notre situation de ville-centre devraient donc être réparties de façon plus équitable grâce à cette nouvelle péréquation.

Enfin, nous soutenons sans réserve le principe de l'introduction d'une seconde année d'école enfantine, mais nous devons rappeler ici que c'est l'Etat qui a obtenu l'intégralité de la part de notre Canton du produit de la vente de l'or de la BNS. C'est lui aussi qui a décidé d'utiliser cet argent pour financer la mise en place de cette seconde année d'école enfantine. C'est pourquoi nous estimons que cette introduction ne devrait pas avoir de conséquences financières pour les communes, mais uniquement pour le Canton.

C'est avec ces remarques que le groupe chrétien-social/Ouverture prend acte de ce rapport."

Rapport du groupe PLR

M. Georges Gaillard (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Lors de sa dernière séance, notre groupe s'est longuement penché sur le rapport du 10 septembre 2007 du Conseil communal intitulé 'Plan financier 2008-2012 – Réactualisation'. Nous constatons d'abord que par rapport au premier plan présenté au début de la législature, un écart cumulé de plus de 13 millions de francs apparaît déjà pour les résultats attendus pour les années 2007 à 2011. Heureusement, cet écart va dans le bon sens, c'est-à-dire vers une diminution des déficits des comptes de fonctionnement. On y trouve même, pour l'exercice 2010, un solde légèrement positif. Le constat est réjouissant, même si nous devons l'avouer, cette nouvelle mouture nous semble plus résolument que raisonnablement optimiste. Cette embellie est la résultante de deux facteurs :

- 1. de la volonté affichée du Conseil communal de contenir les dépenses dont il a la maîtrise (salaires, biens et services notamment) ;*
- 2. de l'espérance de jours meilleurs grâce à la nouvelle péréquation intercommunale.*

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

Comme le relève le Conseil communal, l'établissement d'un plan financier quinquennal est un exercice périlleux, car il dépend autant de l'évolution économique que des décisions prises aux niveaux politiques supérieurs.

Ainsi notre groupe soutient-il les efforts du Conseil communal dans sa lutte pour la maîtrise des coûts. Pour le reste, il croise les doigts pour que se réalisent les changements politiques indispensables, si notre Commune entend pouvoir redresser à moyen terme ses finances. C'est dans cet esprit que le groupe libéral-radical prend acte du rapport concernant la réactualisation du plan financier 2008-2012."

Rapport du groupe UDC

M. Stéphane Peiry (UDC) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

" C'est avec intérêt que le groupe de l'Union Démocratique du Centre a pris connaissance du plan financier 2008–2012 présenté par le Conseil communal.

En comparaison du plan qui nous avait été soumis l'an passé, le plan financier réactualisé présente une amélioration de 7 millions de francs. Or, il se trouve que cette amélioration n'est due qu'à l'imputation, pour la première fois, dans ce document, des effets bénéfiques de la nouvelle péréquation, à savoir 5 millions de francs pour 2011 et, de nouveau, 5 millions de francs pour 2012. Ces données relatives aux effets de la nouvelle péréquation financière sont à prendre avec la plus grande des prudenances, compte tenu des incertitudes qui règnent quant au mode de calcul de cette nouvelle péréquation.

En effet, même si nous pouvons légitimement penser qu'elle n'aura pas de conséquence négative pour la Ville, il n'est pas encore certain que la nouvelle péréquation aura une influence aussi positive sur les comptes de la Commune de Fribourg.

Ce qui est plus inquiétant, c'est qu'en dépit de cette nouvelle péréquation, il paraît maintenant évident que la Ville ne sortira pas de la spirale des déficits chroniques. La cause en est l'introduction d'une seconde année d'école enfantine qui, dès 2011, plombera, de nouveau, les comptes communaux à raison de quelque 2 millions de francs par exercice. Il serait peut-être utile de rappeler une fois la promesse des trois partis gouvernementaux cantonaux de financer cette seconde année d'école enfantine grâce à l'or de la BNS. Manifestement, cette promesse a disparu aussi vite qu'elle a été faite !

Pour le groupe UDC, il est évident que la Ville de Fribourg ne pourra pas faire l'économie - sans mauvais jeu de mots - d'un programme d'assainissement. A ce sujet, je rappelle la proposition que j'ai déposée en novembre 2006 et qui a été transmise au Conseil communal le 17 décembre suivant de procéder à une évaluation sans tabou de toutes les dépenses non liées et de réfléchir à un plan d'assainissement couplé, le cas échéant, à un plan d'abandon de tâches. En outre, nous espérons qu'il n'est pas nécessaire de rappeler encore une fois l'obligation stipulée à l'article 87 de la loi sur les communes de présenter des budgets équilibrés.

Le groupe UDC relève ensuite que la volonté du Conseil communal de limiter la croissance des charges du personnel à 1,5% et des subventions à 2% annuellement, va certes dans la bonne direction, mais

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

n'est pas suffisante. A notre avis, en matière de dépenses de personnel, il y a lieu, à l'avenir, de ne pas remplacer systématiquement tous les employés qui quittent le service de la Commune, que ce soit suite à un départ à la retraite ou à une démission. Pour ce qui est des subventions, et puisque les 50% de ce chapitre concernent l'aide sociale, il faut, dès maintenant, prendre de nouvelles dispositions pour lutter efficacement contre les abus qui existent en matière d'aide sociale. On constate que notre voisine, Villars-sur-Glâne, réfléchit à de telles mesures. Manifestement, il n'en est rien à Fribourg où l'on continue de penser que les abus dans l'aide sociale sont négligeables, alors qu'une personne sur dix perçoit l'assistance.

Cela dit, nous serons particulièrement attentifs à ce que les objectifs du Conseil communal pour ces deux secteurs soient pour le moins strictement respectés.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe de l'Union Démocratique du Centre prend acte du plan financier."

Rapport du groupe des
"Verts"

Mme Regula Strobel (Verts) s'exprime comme suit :

"On ne saurait tout avoir. Il faut donc faire des choix. Nous, Conseil général, ne sommes censés que prendre acte de ce document, mais permettez-moi, malgré tout, d'émettre, au nom des 'Verts' quelques remarques et observations au sujet du plan financier actualisé. Les 'Verts' sont heureux d'entendre qu'enfin, une nouvelle péréquation intercommunale devient quelque chose de concret, même si le système prévu ne déchargera pas la Commune de tous les effets liés à sa position de ville-centre. Nous y reviendrons une autre fois.

Nous reconnaissons la volonté du Conseil communal de prendre réellement en main le dossier des finances communales, mais force est de constater que nous sommes encore loin de l'équilibre. Pour ne pas prolonger la discussion, je ne répéterai pas toutes les considérations qui figurent déjà dans le rapport de la Commission financière, mais le groupe des 'Verts' doute fortement que la progression des charges salariales puisse être limitée à 1,5 % par année, sans diminution des salaires ou/et des effectifs.

Zusätzliche Sorgen bereiten uns z. T. finanziell gewichtige Elemente, Elemente die im Finanzplan nicht berücksichtigt wurden, wie z.B. die Infrastrukturen fürs zweite Kindergartenjahr.

Nous n'avons pas non plus trouvé, dans le tableau des investissements, celui pour la construction d'un nouveau parking à l'emplacement de l'abattoir qui doit s'intégrer dans le système de parking de dissuasion de Saint-Léonard.

Allfällige Konsequenzen, die sich aus den Entwicklungen bezüglich Deckungsgrad der Pensionskassen ergeben, die auf schweizerischer Ebene entschieden werden, wurden auch nicht einbezogen.

Nous en reparlerons encore ce soir.

L'amortissement exigé par le Service des communes du découvert du bilan ne figure pas dans ce plan financier.

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

Auch ohne diese Elemente, bleibt der Wunsch des Gemeinderates nach ausgeglichenen Finanzen, ein blosser Wunsch. Und angesichts dieser Situation gilt es auch bei den Investitionen Schwerpunkte zu setzen.

On ne saurait tout avoir ; il faut arrêter des priorités. Il faut faire des choix. Nous, les 'Verts', invitons le Conseil communal à faire certains choix. Toutes nos priorités ont été choisies afin de sauvegarder et de renforcer la qualité de vie de notre cité et de ses habitants, qu'ils soient enfants ou adultes.

Il s'agit :

- 1. d'accroître les investissements pour les infrastructures scolaires ;*
- 2. d'investir dans la mobilité douce et la modération de trafic ;*
- 3. de maintenir l'effort financier pour l'aménagement d'espaces publics.*

Je vous rappelle que lors de la législature passée, notre ancienne collègue C. Mutter avait dressé la liste des besoins dans le domaine scolaire à l'occasion du développement d'une proposition concernant tout ce dossier des infrastructures scolaires. Le rapport que l'Exécutif nous avait promis à ce sujet dans le cadre de son plan financier n'est pas du tout satisfaisant. Les montants prévus pour la rénovation nécessaire des bâtiments scolaires sont insuffisants. Les crédits alloués sont au mieux égaux mais souvent inférieurs à ceux dévolus au remplacement de véhicules !

Nous invitons fermement le Conseil communal à poser différemment les priorités, à privilégier les enfants et non pas le parc de véhicules. Il est impératif d'accélérer la réalisation des infrastructures scolaires tant pour la sécurité des enfants que pour le bon fonctionnement des écoles. Il me semble ainsi qu'au CO de Jolimont, il y a d'autres choses à entreprendre que la rénovation des cuisines.

On ne saurait tout avoir ; il faut faire des choix.

Die Grünen wollen, dass der Gemeinderat die Prioritäten bei der Lebensqualität für die Stadt setzt. Die Schulinfrastrukturen renovieren, sodass keine Sicherheitsprobleme mehr auftauchen und ein gutes Funktionieren des Schulbetriebs sichergestellt ist. Priorität wollen wir auch für die sichere Mobilität des « Langsam-Verkehrs » und der öffentlichen Plätze. Sparen lässt sich an verschiedenen Orten.

Biffer dans les postes concernant le remplacement de véhicules, l'extension de la caserne des pompiers, l'évolution de l'infrastructure vers un réseau de téléphonie informatique, l'introduction de la GED ... Mmes et MM. du Conseil communal, merci de poser des priorités, puisque – nous le déplorons avec vous – nous ne pouvons pas tout nous payer."

Rapport du groupe PS

M. Thierry Steiert (PS) fait la déclaration ci-après :

"Un plan financier, c'est mieux que les prévisions météorologiques annuelles des paysans du Muotatahl, mais c'est loin de relever de la science exacte. Contrairement au budget qui constitue des autorisations de dépenses, le plan financier a pour objet principal d'orienter les organes intéressés et le public sur les perspectives financières d'une collectivité publique à moyen terme. Il donne en outre des renseignements sur la capacité d'investissement d'une commune. Du point de vue formel et

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

quant à son contenu, le plan financier qui nous est présenté répond aux exigences de l'article 86 d) LCo et de l'article 43 c) RELCo.

Cela dit, le groupe socialiste, compte tenu des déficits cumulés de 12 millions de francs sur cinq ans et du fait qu'un seul exercice sur cinq sera équilibré, ne peut que partager les inquiétudes et les souhaits de la Commission financière. Or, sans les ajustements réclamés depuis longtemps qui permettront de rééquilibrer les charges pesant actuellement sur notre Commune, il sera difficile, voire impossible, d'atteindre l'équilibre budgétaire. Mais nous devons constater que certains paramètres essentiels, tels que la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), la nouvelle péréquation intercommunale et l'introduction de la seconde année d'école enfantine ne sont pas encore connus, ou à tout le moins insuffisamment. Dans ces domaines, nous attendons toujours des signaux clairs de la part du Canton qui pourrait prendre des décisions qui, elles, relèvent de la science exacte et qui lèveraient certaines incertitudes.

Plus généralement, le groupe socialiste aimerait voir figurer dans un tel document davantage d'éléments d'ordre stratégique, des objectifs généraux qui prennent en considération les objectifs d'ordre financier. Sur ce plan, on reste quelque peu sur sa faim.

Quelles seront notamment les priorités en matière d'infrastructures scolaires qui devront être adaptées à l'évolution démographique de notre ville ? Existe-t-il une réflexion stratégique au sujet des recettes ? Le groupe socialiste aimerait qu'à l'avenir le plan financier contienne des éléments de réponse à ce genre de questions.

Pour ce qui est de la lutte contre les abus dans le domaine de l'aide sociale, on peut répondre à l'UDC que cette lutte est déjà une réalité. De nombreuses procédures ont été lancées contre de tels abus. On est en droit de se demander jusqu'à quel point des dépenses pour de telles opérations et enquêtes sont proportionnées ou disproportionnées à leurs résultats financiers et permettent d'éviter des abus. En revanche, on ne peut être que frappé de constater que si l'on mettait le même acharnement que l'UDC à lutter non pas contre les abus de l'aide sociale mais contre les abus et la fraude en matière fiscale, on pourrait – c'est certain – voir l'avenir de manière fort certaine, comme l'a prouvé une récente étude.

Suite à ces considérations, c'est avec intérêt et une certaine appréhension que nous attendons la présentation du budget 2008. Pour le reste, nous prenons acte de ce plan financier actualisé."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"Il est évidemment très difficile de scruter l'avenir. Suite aux réponses du Conseil communal à nos trois questions posées tout à l'heure, j'ai quelque peine à comprendre en quoi les coûts salariaux diffèrent des salaires. Il me semble aussi que le budget de l'exercice 2008 pourrait correspondre aux données du plan financier, ce qui donnerait à ce dernier un peu plus de crédibilité.

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

Quant aux coûts de construction de la salle de spectacle, il sera sans doute très intéressant de lire les commentaires du Conseil communal, lorsque nous prendrons connaissance des comptes 2010 ou 2011. Nous vivons dans une commune où les procès-verbaux du Conseil général sont fort bien tenus : tout propos hasardeux pourra être rappelé dans quelques années. J'ai pu prendre connaissance d'une lettre des Directeurs des cycles d'orientation du Belluard et de Jolimont, ainsi que de la DOS aux présidents de groupe. Dans cette missive, ces directeurs font remarquer que le manque de place semble aigu. C'est pour cette raison et pour tendre une perche au Conseil communal que je me suis permis de poser cette question initiale. Force m'est de constater qu'elle n'a reçu qu'une réponse très partielle de la part de la Directrice des Finances. L'entretien courant des locaux scolaires ne suffit pas. Il faut prendre au sérieux tous ces besoins en infrastructures scolaires qui ne manqueront pas de se manifester dans les années à venir.

M. P. Corminboeuf m'a affirmé, le 27 août 2007 vers 13.30 heures, dans un établissement public de la place – il n'y a pas de procès-verbal, mais je garantis que la citation est authentique - : 'La situation financière de la Ville s'améliore.'. On sait que M. Corminboeuf dit généralement ce que son interlocuteur a envie d'entendre. Moi, j'espère malgré tout que cette déclaration correspond à ce que le Directeur des communes a pu entendre en discutant avec son Service des communes.

La Commission financière, ce sont des gens de bonne humeur, des gens optimistes, mais qui sont devenus des 'Cassandra' qui ne cesseront de rappeler que les temps sont difficiles. Alors que partout ailleurs on voit des directeurs cantonaux des finances qui n'ont pas besoin de se serrer la ceinture, qui annoncent des résultats mirifiques, des Conseillers fédéraux radicaux qui disent : 'Grâce à nous, les choses vont mieux !', nous sommes, nous ici, entre 850^e anniversaire de la Ville, Jazz Parade, Rencontres Folkloriques Internationales ou Schubertiades, à vivre dans une euphorie qui fait plaisir à voir, mais qui est sans rapport avec notre situation financière réelle. Alors voilà les derniers onze Mohicans de la Ville qui estiment que la situation financière de la Commune est difficile. Il s'agit des onze membres de la Commission financière."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, ne répondra peut-être pas à chacun des intervenants, mais elle tient à les remercier tous d'avoir analysé ce plan financier et d'en avoir tiré les conclusions que nous venons d'entendre.

"J'aimerais d'abord émettre quelques commentaires au sujet de l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila. Ce dossier constitue, c'est évident, une affaire désagréable pour la Ville de Fribourg. Le Conseil communal mettra tout en œuvre pour remédier à cette situation, pour assainir cette décharge et surtout pour trouver des moyens de financer les frais qui en découleront.

A M. S. Peiry, je tiens à répondre que la proposition de l'UDC dont il a fait mention n'est absolument pas oubliée dans un tiroir. Nous y travaillons depuis plusieurs mois pour lui donner une réponse au mois de décembre 2007.

Séance du 1er octobre 2007

Actualisation du plan financier
2008 – 2012 (suite)

Tout comme les 'Verts', le Conseil communal a lui aussi des priorités qui pourraient se recouper avec celles d'un groupe politique de ce parlement, mais malheureusement, il y a une différence entre la position du Conseil communal et celle du Conseil général. Si le Conseil général peut se permettre de faire des rêves, le Conseil communal n'en a pas le droit, car pour lui, c'est la réalité des chiffres qui prime.

A M. J. Clerc, j'aimerais préciser que les coûts salariaux ne se limitent pas aux seuls salaires. Il faut y inclure les assurances sociales ou les assurances perte de gain du personnel, ainsi que tous les autres frais qui gravitent autour des traitements du personnel. C'est pourquoi nous parlons bien de coûts salariaux, et non pas des salaires.

C'est bien volontiers que je vous aurais répondu plus en détail au sujet des investissements pour les infrastructures scolaires des CO, si j'avais eu connaissance de la lettre dont vous faites mention. Malheureusement, je n'ai pas eu connaissance de ce courrier."

(M. John Clerc, Président de la Commission financière, fait un signe d'étonnement.)

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, poursuit :

"Non ! Je suis désolée, mais je n'ai pas reçu cette lettre des Directeurs des CO. Je n'ai pas connaissance de son contenu. J'ai donc simplement répondu aux questions qui m'ont été posées au sujet de ces constructions scolaires.

Enfin, je ne peux que partager les soucis de la Commission financière dont M. Clerc s'est fait l'interprète devant nous. Vous pouvez bien imaginer que nous mettrons tout en œuvre pour que ces préoccupations des membres de la Commission financière diminuent au cours des cinq années à venir."

Le Conseil général a ainsi pris acte du plan financier actualisé 2008-2012.

ooo

5. Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Rapport de la Commission financière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La Commission financière a examiné, conformément à l'article 4, alinéa 6, du règlement du Conseil général, les comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg ainsi le rapport annuel de l'organe de contrôle et le rapport de l'expert agréé M. M. Pittet. Les responsables de la caisse ainsi que l'actuaire étaient présents. La Commission financière s'est réjouie de l'élaboration de trois règlements, soit ceux sur les placements, l'organisation et les passifs de nature actuarielle.

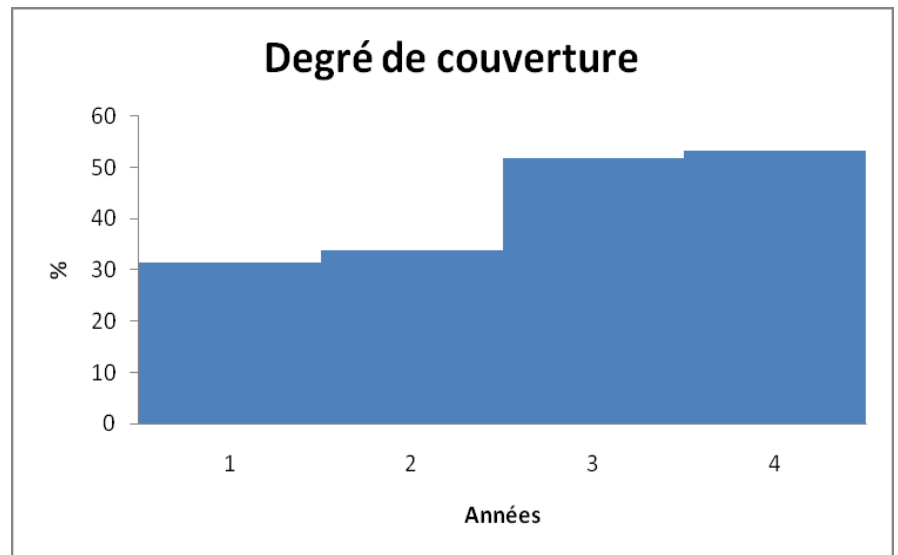
Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Les principaux chiffres figurant dans le message et les documents annexés indiquent que la situation de la caisse va s'améliorer. Les choses se passent comme prévu mais lentement. La feuille de route est tenue, nous a assurés l'expert M. Pittet.

Le degré de couverture, c'est-à-dire le rapport entre la fortune nette de prévoyance et les capitaux de prévoyance et les provisions techniques, a évolué ainsi :

31.12.2003	31,5 %
31.12.2004	33,9 %
31.12.2005	51,9 % après l'injection en urgence de 30 millions de francs
31.12.2006	53,3 %, soit 1,4 point de plus.



Contrairement à ce qui s'est passé dans l'histoire de la Chine, le « grand bond en avant » du degré de couverture a précédé la « longue marche » qui durera un quart de siècle et il nous faut deux 'grands timoniers' J. Bourgnicht et P.-A. Clément, alors que la République populaire de Chine s'est contentée d'un seul Mao Tsé-Toung ! (Rires)

Notre degré de couverture est certes en amélioration. Mais qu'en est-il en comparaison avec les autres institutions de prévoyance ? Selon une dépêche de l'ATS, du 26 septembre 2007 :

'Les caisses de pension suisses continuent d'améliorer leur situation financière. A fin août, leur degré de couverture se situait à 109 %. La crise immobilière américaine n'a pas touché directement les institutions de prévoyance helvétiques.

Le degré de couverture moyen pondéré de la fortune de l'ensemble des caisses de pension a reculé de 0,3 % sur six mois, selon une enquête auprès de 501 établissements. Malgré ce léger repli, il se développe favorablement depuis la fin 2005, a expliqué Michael Brandenberger, directeur de la société de conseils 'Complementa' devant la presse à Zurich.

La part des caisses de pension en sous couverture s'est améliorée, passant à 6 % à fin 2006 contre 8 % un an plus tôt. Elle devrait se situer à 7 % pour la fin juin 2007. Les caisses publiques sont les plus nombreuses à se trouver dans cette situation. A la fin du premier semestre, un tiers d'entre elles était en sous couverture, selon des estimations.'

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Voilà où nous nous situons dans le paysage des caisses de prévoyance de notre pays.

Comme on le sait, l'objectif est d'arriver à un degré de couverture de 70 % en 2030. Le projet de modification de la LPP, actuellement en consultation au niveau fédéral, pourrait conduire à un degré de 80 % dans les 30 ans qui suivent l'entrée en vigueur de la modification législative, ce qui nous mènerait à environ 2040. Un degré plus élevé ou une durée plus courte conduirait à revoir l'ensemble du financement. La garantie communale s'élève à 82 millions et 50'000 francs, soit 275'000 francs de moins qu'un an plus tôt.

Quant au degré d'équilibre selon le système financier statutaire, il est maintenant de 76,2 % contre 74,2 % un an plus tôt. En ce qui concerne le degré de couverture des rentes en cours par rapport à la fortune, sans tenir compte du capital des assurés actifs, il est de 105,9 % contre 103 % en 2005.

La fortune de la caisse est en croissance de 275'000 francs ce qui paraît faible, puisque les cotisations d'assainissement s'élèvent à 748'000 francs. Un jugement est toutefois prématuré après un an de pleine application des nouveaux statuts. La plupart des rentes sont versées selon l'ancien système.

Il faut se souvenir que les mesures les plus efficaces du plan d'assainissement sont le blocage de l'indexation des rentes pendant cinq ans et le blocage de l'indexation des sommes assurées pendant le même laps de temps.

La discussion au sein de la Commission financière a permis d'aborder les points suivants :

Le rapport de la fiduciaire 'Multifiduciaire' comporte quelques réserves.

- *Évaluation des immeubles: ceux-ci seront évalués selon la valeur du marché. On pourra se référer aux chiffres 673 à 676 du rapport.*
- *Rendement des immeubles : le taux de 4,18 % est jugé trop faible. Il est de 4,27 % pour l'immeuble des Kybourg et de 4,12% pour Sémiramis. Une réévaluation des loyers paraît inéluctable. Il convient de dépasser le taux technique de 4,5%.*
- *Rapports entre la Caisse de prévoyance et la Caisse d'épargne. Le prêt de 5 millions de francs consenti à la Ville de Fribourg a été remboursé le 30 juin 2007. On sait qu'il n'est pas possible de placer plus de 5 % de la fortune auprès de l'employeur. Or la Caisse d'épargne est l'employeur de 12 assurés auprès de la Caisse de prévoyance. Les relations incestueuses entre les deux caisses vont bientôt connaître leur terme.*
- *Les comptes individuels de vieillesse des assurés qui ont déjà atteint le taux maximal de 100 % seront rectifiés en liaison avec l'introduction d'un nouveau logiciel.*

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Nous nous sommes interrogés au sujet des placements ; on s'est intéressé aux placements en « hedge funds » et à leur conformité avec l'OPP2 (ordonnance sur la prévoyance professionnelle 2 de 1984).

Les "hedge funds" sont des fonds d'investissement privés qui interviennent sur tous les marchés en utilisant les produits dérivés à fort effet de levier. L'effet de levier désigne l'effet d'amplification des aléas d'exploitation sur la rentabilité des fonds propres d'une entreprise lorsque l'on recourt à de la dette. Ces fonds s'adressent donc à des investisseurs qui acceptent un fort risque en contrepartie d'un espoir de rendement élevé (selon l'adage "high risk, high return").

On a appris que ces placements sont faits non pas directement mais dans un fonds de « hedge funds ».

Les placements se font par l'intermédiaire de la Caisse d'épargne, de la Banque Rothschild et de l'UBS. L'année 2006 a été marquée par la redéfinition de l'allocation stratégique (ALM). La CEV a reçu comme mission de gérer les obligations suisses et une partie du portefeuille des actions. L'UBS et la banque Rothschild ont reçu un mandat de gestion pour gérer toutes les allocations d'actifs sauf les obligations suisses. L'UBS a une gestion passive qui consiste à acheter des fonds de placement et à les laisser fluctuer en fonction de l'évolution du marché tandis que la banque Rothschild a une gestion active qui essaye d'anticiper les fluctuations du marché en achetant plus facilement des papiers valeurs en direct.

Les tableaux 64 et 67 des pages 13 et 15 indiquent que les fonds sont placés ainsi :

	placements (en mio. fr) (en mio.fr)	résultats cours titres	rép. dividendes et intérêts
gestion propre	39.7		0.200
CEV	17.4	0.606	0.378
UBS	18.7	1.347	0.267
Rothschild	17.9	1.479	0.377
total 06	93.7	3.432	1.222
total 05		2.53	0.725

Des documents bancaires difficilement comparables entre eux du fait de leur présentation différente nous ont été remis par le président de la commission de placement J. Pollet.

Un document de la Banque Rothschild indique les règles de base en matière de gestion de fortune, à savoir « une bonne diversification des risques en fonction des catégories de placements, des secteurs d'activité et des spécificités des entreprises restant évidemment l'élément clé d'une bonne gestion ». Le patrimoine de 18,7 millions de francs auprès de l'UBS se répartit par exemple ainsi : franc suisse 32 %, euro 16 %, dollar US 4 %, yen japonais, won coréen, dollar de Taïwan, real brésilien, rand sud-africain entre 2,6 % au plus et 0,2 %. La rubrique « autres » représente 41 % et l'on peut se demander ce que cela peut bien recouvrir.

Les performances sont les suivantes selon les banques :

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

- *Banque Rothschild : performance de 9,6 %.*
- *UBS : performance cumulée nette de 12,9 %.*

Le niveau des frais d'administration des placements a suscité une question d'un membre qui les trouvait trop élevés. La réponse de la caisse est qu'ils sont dans les normes.

La Commission financière souhaite que la caisse réfléchisse aussi à la dimension éthique des placements. Le règlement de placement devrait comporter des indications à cet égard.

La Commission financière a constaté avec inquiétude que le Service de la surveillance des fondations de la prévoyance professionnelle du Canton de Fribourg n'avait rien communiqué sur les comptes 2005. La Commission financière a envoyé une lettre au Conseiller d'Etat Directeur de la Sécurité et de la Justice M. E. Jutzet.

La Commission financière constate qu'un travail considérable de mise en ordre a été accompli à compter du mois d'août 2004, qui a marqué la fin d'une ère délicate. Cette phase de mise en œuvre a eu lieu sous les présidences successives de la Caisse MM. J. Bourgknecht et P.-A. Clément. A la mi-législature, c'est le vice-président, représentant des employés, M. A. Mulhauser qui présidera la caisse. L'administrateur de la caisse M. G. Vonlanthen a quitté ses fonctions au milieu de cette année. La Commission financière lui exprime sa reconnaissance pour tout le travail accompli dans des conditions parfois difficiles de longues années durant. Il a été remplacé par M. A. Dousse à compter du 1^{er} juillet 2007.

En conclusion, la Commission financière propose à l'unanimité de voter l'arrêté qui prend acte des comptes 2006."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

"Suite à l'audition du rapport exhaustif du Président de la Commission financière, je me contenterai d'apporter quelques compléments d'information.

1. *Il s'agit d'abord de rappeler que l'exercice 2006 fut effectivement le premier au cours duquel nous avons pu effectivement comptabiliser l'ensemble, sans exception, des effets des mesures d'assainissement prises dans le courant de l'année 2005. C'est également la première année où les modifications des statuts adoptés au début d'année avec effet rétroactif au 1^{er} janvier sont entrées en force. Dans ce contexte, il convient de rappeler l'effet d'inertie de toutes les retraites prises en fonction de l'ancien système, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts. Ce facteur continue à peser, d'une manière non négligeable, sur l'équilibre de la Caisse. C'est la raison pour laquelle la croissance de la fortune de l'institution est inférieure au produit des cotisations d'assainissement.*
2. *Il s'agit ensuite de mettre en évidence la progression, conforme à la planification – c'est heureux – tant du degré d'équilibre qui est passé de 103,03 % à 105,87 % que du degré de couverture qui a progressé de 51,9 % à 53,3 %. Comme l'a souligné M. le Président de la Commission financière, nous disposons d'un délai maximal de 25 ans au total pour atteindre un taux minimal de couverture de 70 %.*

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

3. *Pour que cette amélioration se confirme, le comité de la Caisse s'est doté de plusieurs outils. Le premier de ces instruments, ce sont évidemment les nouveaux statuts de la Caisse que vous avez adoptés en mars 2006. Le second outil est constitué par les trois règlements que vous avez reçus en annexe du message, à savoir le règlement d'organisation de la Caisse, le règlement de placement et le règlement sur les passifs de nature actuarielle. Il y a peu, nous avons également adopté un quatrième règlement portant sur la liquidation partielle ou totale de la Caisse, règlement dont doivent disposer toutes les institutions de prévoyance publique.*

Ces instruments ne suffisent pas. Nous devons encore avoir à notre disposition d'autres outils d'analyse. Certes, nous avons constitué au sein du comité un groupe de travail chargé exclusivement des placements financiers et un second mandaté exclusivement pour la gestion des biens immobiliers, mais nous avons aussi impérativement besoin de recourir aux services d'établissements bancaires de première qualité. C'est la raison pour laquelle nous avons conclu tout récemment, avec l'UBS, un contrat d'analyse régulière pour pouvoir suivre mensuellement et même au jour près l'évolution de nos placements financiers. Ce contrat porte le nom barbare de 'global custody'. Nous avons ainsi la possibilité de suivre au jour près l'évolution de l'ensemble de nos placements et de nos stratégies de placements de la manière la plus pointue possible.

En collaboration avec l'actuaire, M. M. Pittet, nous avons élaboré une analyse de congruence Actifs et Passifs. Nous disposons ainsi d'un 'outillage' pour vérifier si notre stratégie est correcte ou non. Il va de soi que régulièrement nous recevrons un rapport actuariel qui dressera l'état de la situation. Cela sera sans aucun doute le cas au début de l'année prochaine, après deux ans du nouveau régime.

M. le Président de la Commission financière a rappelé l'évolution des degrés de couverture ; j'ose rappeler un élément complémentaire. J'ai appris aujourd'hui même que suite aux événements survenus aux Etats-Unis avec ces fameux placements hypothécaires, des établissements bancaires – et notamment les grandes banques suisses – ont 'pris des bouillons absolument phénoménaux', puisque l'on parle pour l'un d'eux d'une perte trimestrielle de 600 à 800 millions de francs. Je peux donc imaginer que le taux de couverture d'un certain nombre d'institutions de prévoyance sera en recul, par rapport aux informations communiquées à la presse. Ce commentaire pour vous dire que les choses évoluent extrêmement vite et évoluent en fonction d'événements sur lesquels nous n'avons évidemment aucune prise. Ajoutons que dans les fonds de 'Hedge funds' dans lesquels nous avons investi, la part des placements totaux dans ce type de crédits hypothécaires n'était que de 6 %. Autrement dit, la part de nos placements indirects dans ce type d'investissements était excessivement congrue, si bien que nous n'avons enregistré aucun recul de la progression de notre taux de couverture.

Voilà les quelques considérations que je voulais émettre suite au rapport du Président de la Commission financière. Comme M. Clerc, je vous invite à prendre acte des comptes 2006 de la CPPVF."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Georges Gaillard (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe PLR a examiné attentivement le message n° 24 concernant les comptes 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

la Ville de Fribourg. D'emblée, nous aimerions remercier le Conseil communal de son message très complet qui permet à tous les conseillers généraux de disposer d'une photographie claire de la situation de notre Caisse de pension.

L'excellent rapport délivré tout à l'heure par M. le Président de la Commission financière contient toutes les remarques que nous aurions nous-mêmes pu émettre. Nous n'y revenons donc pas.

Même si tout n'est pas encore parfait, même si de nouveaux nuages menacent du côté de la Berne fédérale, notre groupe constate avec satisfaction que les dernières mesures entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006 portent des fruits. Ainsi, le taux de couverture globale s'est amélioré de 1,4 point. D'aucuns estiment cette amélioration assez faible ; or, une simple multiplication de ce 1,4 par 24 – soit le nombre d'exercices qui nous séparent de l'année 2030 – montre que l'objectif visé, c'est-à-dire un taux de couverture de 70 % paraît tout à fait atteignable.

Nous saluons également la rédaction des règlements spécifiques destinés à clarifier la gestion de la Caisse, en particulier dans le domaine des placements.

En conclusion, notre groupe a l'impression que le bateau de la CPPVF surfe désormais sur une bonne vague. C'est avec confiance qu'il prend acte des comptes 2006 de cette institution, tels que présentés dans le message n° 24."

Rapport du groupe des "Verts"

Frau Regula Strobel (Grüne) erklärt:

"Sinkflug gestoppt – aber Zukunftsperspektiven noch ungewiss.

C'est ainsi que les 'Verts' voient la situation de la CPPVF.

Wir wissen, dass die Pensionskassenrechnung seitens des Generalrates einfach zur Kenntnis zu nehmen ist. Aber wir begrüßen diese Erneuerung in der Informationspolitik. Es ist nämlich eine langjährige Forderung der Grünen über den Zustand der Pensionskasse regelmässig informiert zu werden, zumal die Gemeinde nach wie vor eine sehr hohe Garantie für die Pensionskasse leistet. Diese beläuft sich immer noch auf über 82 Mio. Franken.

Cette garantie n'est pas purement théorique, théorique dans le sens où ce n'est qu'en cas de liquidation totale de la Caisse que la Commune devrait apporter matériellement sa garantie financière. Tant le comité que le Conseil communal et l'expert semblent persuadés que les Chambres fédérales n'exigeront pas la capitalisation intégrale des caisses de prévoyance publiques, comme le prévoit un projet élaboré par le Département de l'Intérieur, secteur des assurances sociales. Le même expert espère toujours que les caisses de prévoyance publiques ne soient pas soumises aux mêmes obligations que les caisses des entreprises privées. Il n'empêche que si le Parlement fédéral accepte le projet préparé par le Département de l'Intérieur, toutes les caisses de pension, publiques ou privées, devront atteindre, dans un délai de trente ans, un degré de couverture minimal de 100 %. Cela signifie, en d'autres termes, que la garantie de plus de 82 millions de francs donnée par la Commune à la Caisse est très concrète et réelle et non pas purement théorique.

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Die Frage der Grünen ist daher : Hat sich der Gemeinderat direkt oder über die Städtevereinigung ins laufende Vernehmlassungsverfahren, bezüglich der Finanzierung der öffentlich-rechtlichen Vorsorgeeinrichtungen eingeschaltet ? Oder plant der Gemeinderat, sich noch vor dem 15. Oktober 2007, dem Schluss dieses Verfahrens, gegenüber dem Bundesamt für Sozialversicherung vernehmen zu lassen ? Oder hat er andere Schritte für eine koordinierte Stellungnahme unternommen ?

Les 'Verts' reconnaissent les efforts consentis et le travail mené par le comité pour redresser la situation de l'institution tant du point de vue organisationnel que financier. Plusieurs recommandations de la commission d'enquête ont été mises en œuvre. Un règlement d'organisation a été élaboré, de même qu'un règlement de placement et un règlement sur les passifs de nature actuarielle.

Das Deckungsgrad der Pensionskasse hat sich 2006 um 1.4 % leicht erhöht und bei einer jährlichen linearen Verbesserung in diesem Bereich wäre das gesteckte Ziel in 25 Jahren, bei einem Deckungsgrad von 70 % zu sein, erreichbar. Gleichzeitig erstaunt und erschreckt uns aber zweierlei.

- 1. Dass trotz des guten Börsenjahres kein besseres Resultat erreicht wurde.*
- 2. Que les comptes de l'exercice 2006 n'enregistrent qu'un excédent de recettes de 275'000 francs, alors que ce montant ne correspond qu'à un gros tiers des cotisations supplémentaires d'assainissement versées par l'employeur et les employés. Autrement dit, les deux autres tiers des cotisations supplémentaires sont dévorés par les besoins normaux de la Caisse, sans contribuer à l'assainissement de l'institution.*

Ce déséquilibre montre que les problèmes structurels ne sont pas encore surmontés.

Permettez-moi, en conclusion d'émettre un vœu quant aux placements. Nous comprenons que le comité ait choisi une stratégie pondérant d'un côté des placements avec un rendement plus élevé mais un peu moins sûrs et des placements un peu plus sûrs, mais avec des rendements un peu moins élevés. Nous rendons toutefois attentif le comité au fait que sur le marché des placements mobiliers, il existe de plus en plus d'occasions d'investir dans des placements non seulement sûrs et rentables, mais aussi écologiques et favorables au développement durable. Nous invitons le comité de la Caisse à également évaluer de telles possibilités de placements, lors d'une prochaine révision de la stratégie de placements."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Le message n° 24 du Conseil communal concernant les comptes 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg a été examiné par le groupe de l'Union Démocratique du Centre avec toute l'attention requise. Les documents disponibles ont fait l'objet d'une longue discussion et de nombreuses réflexions. Nous tenons à relever l'ampleur du travail accompli, la bonne facture des règlements dont nous avons pu prendre connaissance, soit du règlement de gestion, du règlement de placement et du règlement sur les passifs de nature actuarielle. Nous tenons à souligner la volonté de transparence dans toute la

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

présentation des activités et l'ouverture à la discussion que les représentants de l'UDC au sein de la Commission financière ont appréciées et qui changent agréablement de la langue de bois et des manœuvres dilatoires qui ont perduré jusqu'en juin 2004. Nous tenons à être bien clairs : ces dernières remarques ne s'adressent à aucun des acteurs actuels.

Certains éléments nous inquiètent cependant et nous en suivrons le développement attentivement. Il s'agit plus particulièrement des investissements dans les véhicules de placement, tels les fonds de 'hedge funds', les 'hedge funds' eux-mêmes et les fonds de matières premières. Nous considérons qu'il s'agit de placements hautement volatiles et spéculatifs, dont la complexité rend le suivi particulièrement aléatoire. Il vaut quand même la peine de se souvenir que la secousse tellurique qui avait fait vaciller les marchés financiers internationaux en 1998 avait été provoquée par la mise en liquidation forcée d'un 'fund of funds' le LTCM. En l'absence de réserves pour pertes sur investissements, ce genre d'opérations devrait, à notre sens, être diminué.

Certes, le degré de couverture a progressé, passant de 51,9 à 53,3 %. Si ce rythme peut être maintenu, les objectifs fixés par le plan de redressement pourront être tenus. Rappelons malgré tout que quelques années de mauvaise conjoncture pourraient fortement dégrader la situation et tout remettre en question. En outre, d'après les informations en notre possession, le taux de couverture de 53,3 % place la CPPVF en queue de liste des caisses de prévoyance de notre pays. Relevons qu'en Suisse alémanique, les collectivités publiques ont consenti d'énormes efforts dans ce domaine et visent aujourd'hui déjà un taux de couverture de 80 à 100 %.

Reste l'impact du document intitulé 'Projet destiné à la consultation et rapport explicatif du Conseil communal concernant le financement des institutions de prévoyance de droit public'. Nous soutenons entièrement ce projet, car il n'existe, à notre avis, aucune raison objective ou subjective de faire une différence entre les institutions de prévoyance publiques et les institutions privées. Fonder cette différence sur la prétendue pérennité des organismes de droit public et sur l'immuabilité de la garantie des pouvoirs publics signifie trop souvent ouvrir la porte aux cachotteries, au manque de transparence, au laisser-aller que le contribuable devra, de toute façon, finir par payer. Nous en vivons encore l'exemple classique.

Reste que le projet fédéral souhaite une capitalisation entre 80 et 100 %. On peut être pour ; on peut être contre. Nos autorités se doivent d'analyser cette nouvelle situation sans tarder.

Pour terminer avec le souhait de remettre certaines pendules à l'heure et rappeler que la justice des hommes mérite souvent son qualificatif d'aveugle et que la collégialité n'a pas la même valeur pour tout le monde, nous souhaitons nous replonger quelques brefs instants dans l'ambiance de la séance du Conseil général du 28 juin 2004, dernière séance à laquelle a participé le Syndic de l'époque et Président de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, M. D. de Buman. Rapportés dans le procès-verbal de la séance en pages 35 à 39, les propos qu'a tenus ce dernier ne sont donc pas frappés par la cloche de la prescription. Permettez-moi de citer les propos suivants de M. de Buman au sujet de la situation de la caisse de pension : 'Je peux vous assurer qu'elle ne se trouve pas dans un état de danger catastrophique, même si des mesures doivent être prises et que des efforts devront être faits. Les partenaires sociaux, qui sont présents de manière paritaire au sein du comité, travaillent depuis un certain

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

nombre de mois, à mettre sur pied ces solutions qui, si tout va bien, devraient être arrêtées avant l'été.' (cf. procès-verbal précité, p. 37). M. de Buman ajoute, en page 39 du même procès-verbal : 'Vous pouvez avoir ma parole. Je n'ai aucun intérêt à vous raconter des histoires sur des documents qui sont écrits.'. 'Il me semble que je vous ai donné ce soir toutes les explications disponibles.'. A une question plus précise du Président de l'époque de la Commission financière cherchant à connaître le rapport entre le degré de couverture et le montant de la garantie inscrite en pied de bilan, soit 28 millions de francs, le Syndic démissionnaire, c'est-à-dire toujours M. de Buman, a répondu qu'il n'entendait pas insister sur tous les chiffres à ce moment-là. (cf. procès-verbal précité, p. 38).

Depuis lors, comme vous le savez tous, cette garantie de la Commune s'élève à plus de 82 millions de francs. On comprend mieux le manque d'insistance du responsable de l'époque. Il vaut la peine, de temps à autre, de se pencher sur le passé pour mieux comprendre la situation du présent. C'est la raison pour laquelle le groupe UDC a consacré de longues heures à l'analyse de ce cas.

En conclusion, le groupe UDC accepte, à l'unanimité, l'arrêté qui prend acte des comptes de l'exercice 2006 de la CPPVF."

Rapport du groupe socialiste

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) fait la déclaration ci-après :

"Dans son rapport du 25 janvier 2006, la Commission financière du Conseil général de la Ville de Fribourg faisant office de commission d'enquête avait porté son appréciation sur le rôle, les responsabilités, le cumul de fonctions et les conflits d'intérêts de plusieurs membres des organes de la CPPVF. Ladite commission avait considéré que tirant les leçons du passé, les autorités compétentes, ainsi que les organes de la CPPVF, devraient à l'avenir veiller au strict respect de leurs obligations légales et statutaires.

Dans le message qui nous est soumis aujourd'hui, nous trouvons trois règlements. Avec les statuts de l'institution, ils constituent désormais des fondements stratégiques et opérationnels satisfaisants et transparents. Les problèmes relevés par la commission d'enquête quant à la mission ou/et aux compétences des différents organes sont ainsi réglés. Le groupe socialiste s'en réjouit.

Der aufmerksame Leser oder die aufmerksame Leserin des Berichtes der Untersuchungskommission konnte dazumal feststellen, dass nicht alle Akteure die technischen Begriffe gleichermassen interpretiert, resp. angewendet hatten, was Missverständnisse und Unterschiede in der Beurteilung der Situation der Pensionskasse der verschiedenen Organe zur Folge hatte. Diese Begriffe sind nun in der vorliegenden Botschaft geklärt und präzise definiert.

Die sozialdemokratische Fraktion stellt zufrieden fest, dass der Deckungsgrad wieder gestiegen ist. Die Gesundheit der Kasse ist somit vorerst auf gutem Weg, worüber sich unsere Fraktion zusammen mit dem Vorstand der Pensionskasse und dessen Präsidenten sicherlich freut.

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Le rapport de la commission d'enquête remarquait également qu'on attendait désormais du Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle un contrôle à l'avenir effectif et régulier de la CPPVF. Notre groupe constate et déplore que ce service n'a pas tiré de leçons de l'enquête, contrairement à ce qu'ont fait d'autres organes, puisqu'il ne s'est pas encore acquitté de son mandat de contrôle et d'approbation des comptes de l'exercice 2005 de notre Caisse de pension.

Le groupe socialiste est conscient de la fragilité de l'échafaudage de l'assainissement de la CPPVF. Alors que les mesures de recapitalisation décidées en 2004 et en 2005, ainsi que les mesures d'assainissement prises en 2006 devraient permettre d'atteindre un degré de couverture de 70 % au 31 décembre 2030, le législateur fédéral – ainsi que d'autres orateurs l'ont relevé – est en train d'examiner si les institutions de prévoyance de droit public ne devraient pas être astreintes à atteindre un degré de couverture de 80, voire de 100 %. Le groupe socialiste se joint au Conseil communal et au comité de la Caisse de prévoyance pour s'opposer à une telle intention. Il est d'avis que l'actuel article 69 LPP répond parfaitement aux conditions particulières des institutions de prévoyance de droit public, ainsi qu'aux intérêts des personnes assurées."

Rapport du groupe chrétien-social/Ouverture

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"Conformément à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution, le groupe chrétien-social/Ouverture a pris connaissance du message n° 24 de l'Exécutif. L'excédent des produits de l'exercice 2006 de la CPPVF atteint 275'000 francs. Peu de choses, direz-vous, mais c'est la preuve d'une situation qui tend à s'améliorer. Il a fallu stopper une chute, stabiliser l'état des choses et vaincre la force d'inertie qu'ont mentionnée de précédents auteurs avant de passer à une lente ascension. Les mesures d'assainissement, avec le blocage de l'indexation des rentes et des traitements assurés, sont encore loin d'être suffisantes. Il faut se livrer à une stratégie de placement financier. Il faut même opter parfois pour des placements un peu plus osés, si l'on prend en considération les placements dans les fonds de 'hedge funds'. Ce type de placements nous permettra, nous dit-on, de lisser et d'atténuer les fluctuations boursières. Qui ne risque rien n'a rien. Cette audace-là fait partie de la responsabilité qu'assume la commission des placements. La nature des placements et le choix des établissements bancaires peuvent certes prêter à discussion. Il semble qu'il n'y ait, de ce point de vue et à ce jour, aucune préoccupation éthique. Tant que nous en sommes toujours à lutter pour la survie, nous n'avons pas encore les moyens d'une politique de placement éthique. Le groupe PCSO est d'avis que ce souci doit se faire jour année après année.

Nous constatons que le rendement des titres et des immeubles est plus faible qu'en 2005. Nous demandons aux responsables de la Caisse de prendre les dispositions qui s'imposent.

Autorité de surveillance : y a-t-il un pilote dans l'avion ? Malgré les nombreuses critiques qui ont plu quant à la gestion de la Caisse, malgré tous les remous médiatiques provoqués à ce sujet dès 2004, le silence de l'autorité de surveillance ne peut que surprendre. Nous espérons que les démarches entreprises par la Commission financière trouvent rapidement réponse de la part du service en question.

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Le PCSO encourage vivement les acteurs de cette Caisse de pension à persister à suivre leur feuille de route, à maintenir le cap pour atteindre un taux de couverture de 70 % en 2030.

Nous prenons note du changement de Président annoncé pour septembre 2008 et nous remercions d'ores et déjà le Président sortant.

Le vent qui souffle de Berne ne promet rien de bon, puisqu'à l'initiative de M. P. Couchepin, le Conseil fédéral propose notamment de favoriser le maintien des travailleurs âgés sur le marché de l'emploi, mais aussi de revoir à la hausse les taux de couverture des institutions de prévoyance de droit public : 80 à 100 % dans un délai de trente ans. Même si l'idée peut sembler fantaisiste, rien ne prouve que tout risque soit définitivement écarté.

Si ces premiers comptes annuels de la CPPVF laissent entrevoir une légère amélioration, nous ne pouvons que rester au chevet de cet enfant malingre que sont encore la CPPVF et sa gouvernance.

C'est à l'unanimité que le groupe chrétien-social/Ouverture prend acte des comptes de l'exercice 2006 de la CPPVF."

Rapport du groupe démocrate-chrétien

M. Thierry Gachet (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien a pris acte, après un examen attentif, du message n° 24 du Conseil communal. Du point de vue formel, nous relevons d'abord la qualité de la présentation des comptes de la CPPVF, tout en constatant immédiatement ensuite le caractère un peu succinct du message.

Sur le fond, nous sommes satisfaits de constater, avec un peu plus de recul que nous en avons l'année passée, que les degrés de couverture et d'équilibre progressent grâce à la mise en œuvre des mesures qui ont fait suite à la capitalisation de la Caisse. Qu'il faille s'armer de patience pour atteindre l'équilibre statutaire n'est ni nouveau, ni anormal. Mais les faits sont là et sont encourageants. La situation s'améliore, comme souhaité. Nous nous en réjouissons.

Un important bémol toutefois. Aux yeux du groupe PDC, il est pour le moins étonnant que l'autorité de surveillance n'ait pas fait le contrôle qu'on attendait d'elle au sujet des comptes de l'exercice 2005, comme l'ont relevé M. le Président de la Commission financière et certains de mes préopinants. Compte tenu de la responsabilité de cette autorité, le groupe PDC trouverait inquiétante l'inaction répétée du Canton dans ce dossier.

Enfin, nous ne pouvons pas faire abstraction du projet du Conseil fédéral dont il a été longuement question tout à l'heure. Notons d'abord que ce projet postule l'indépendance des caisses publiques. A cet égard, le groupe PDC estime qu'il n'est pas forcément exclu qu'il faille, à l'avenir, remettre en cause les doubles casquettes, comme l'avait recommandé la Commission financière en son temps. Pour ce qui est de l'éventualité de nouvelles mesures pour un taux de couverture plus large encore, attendons les résultats de la procédure de consultation, puis les débats parlementaires, tant il est vrai que l'on ne saurait discerner avec certitude à

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

ce stade une majorité pour définir un cadre plus contraignant que ce que notre conseil a mis en œuvre en 2005 et 2006.

Quant à nous, nous estimerions exagérées des contraintes fédérales, si elles devaient aller au-delà des dispositions que nous avons prises – certes à l'époque sans le groupe UDC qui a voulu refaire le débat – dispositions que nous avons arrêtées sur la base d'un contexte général identique et suite aux recommandations avisées d'un expert compétent et reconnu. Ce dernier, M. M. Pittet, reste de l'avis qu'une capitalisations intégrale n'est pas souhaitable, comme il l'écrit dans son dernier ouvrage.

Je me permettrai de citer, pour terminer, les propos de Me J.-A. Schneider, expert de la commission d'enquête qui, dans le numéro du 'Temps' du 29 août 2007, déclarait ceci :

'Dans la mesure où il y a pérennité de l'effectif des cotisants, vous pouvez fonctionner sur un horizon de 30 à 50 ans avec un système mixte. Le problème : vous devez élaborer aujourd'hui un plan de recapitalisation, le cas échéant partiel, pour affronter le choc démographique dans 20 ans. Or le Conseil fédéral a une autre idée, qui fait l'objet de la consultation. Son projet permet de garder le système mixte, mais après 30 ans, il faut réaliser une capitalisation intégrale. Ce qui coûterait 16 milliards aux collectivités publiques du pays (hors Confédération). Cette décision a été une grande surprise. Le Conseil fédéral dit aux cantons et aux communes de recapitaliser, sans leur dire comment procéder. Techniquement, c'est faux. C'est un tour de passe-passe. Le gouvernement fait de la politique, mais, au plan de la législation, ce n'est pas sérieux.'

M. John Clerc, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"Il a été question, tout d'abord, des dernières nouvelles d'Amérique. Le 26 septembre 2007, M. P. Bänziger, membre de Swisscanto, filiale des banques cantonales, affirmait que les caisses de pension suisses sont rares à avoir investi dans les secteurs touchés par la crise des prêts hypothécaires à risques en Amérique. Il ajoutait même que les turbulences que cette crise des 'subprime', c'est un 'non-événement' pour les caisses de pension de notre pays. Je ne sais pas si l'on peut faire confiance à ce spécialiste, mais cette déclaration doit nous inciter à passer une bonne nuit.

Qu'en est-il du problème du financement des caisses de prévoyance de droit public ? Je ne crois pas que deux Conseillers nationaux domiciliés en ville de Fribourg, plus M. D. Brélaz pour faire bon poids, seront suffisants pour convaincre leurs collègues parlementaires de faire des exceptions pour les caisses de pension de Lausanne et de Fribourg. Comme l'a dit M. P. Marchioni, quasiment aucune autre institution de prévoyance de notre pays ne connaît des degrés de couverture si bas. Nous ne pouvons qu'espérer que la solution choisie ne nous pénalise pas. Certes, Me J.-A. Schneider est très convaincant dans son interview au 'Temps' du 29 août 2007. Malheureusement, ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, mais ce sont les parlementaires fédéraux. Dans cet entretien, Me Schneider remarque également : 'Il y a aussi des caisses qui ont sous-estimé le coût du financement à long terme de leurs engagements, comme celles de la Commune de Lausanne et de la Ville de Fribourg, qui ont dû prendre des mesures.'

Mme R. Strobel a relevé la faiblesse du résultat positif de l'exercice 2006. Elle acceptera peut-être l'explication donnée par M. le Syndic et Président de la caisse, à savoir l'effet d'inertie. Tout ne peut pas être rétabli en un seul exercice.

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Chacun a compris la stratégie choisie de placements confiés parallèlement à la 'Banque Voirol', à la 'Banque Ospel' et à la 'Banque Rothschild'. On peut malgré tout espérer que soit prise en considération la dimension éthique souhaitée par la Commission financière.

On peut donc espérer que la Caisse favorisera des placements conformes au développement durable.

Il a été fait allusion à ce fameux débat de juin 2004. On sent que M. Marchioni aurait eu envie de descendre de la tribune du public dans la salle afin d'y faire part, à ce moment-là, de son opinion. Pour nous, le rapport de la commission d'enquête du 25 janvier 2006 est un document qui subsiste, quoi qu'il advienne. La commission a délivré une appréciation politique et n'avait pas à livrer d'appréciation d'ordre pénal. Cette appréciation politique subsiste. Nous pouvons simplement constater qu'il existe différentes conceptions de la portée de cette responsabilité politique au sein des conseillers communaux qui ont été, à l'époque, mêlés à ces événements.

M. T. Gachet relève que le message est quelque peu squelettique. Le Conseil communal explique ce fait par une certaine prudence initiale. C'était le premier exercice de pleine application des nouveaux statuts qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Je comprends que le Syndic Président ne crie pas : 'Ouah' trop tôt et attende peut-être la confirmation des résultats de ce premier exercice malgré tout positif, lors des années à venir.

Je remercie tous ceux qui apportent leur soutien à la démarche de la Commission financière auprès du Conseiller d'Etat Directeur de la sécurité et de la justice, en espérant que cette démarche ait des résultats. En effet, comme on l'a également vu à l'époque des travaux de la commission d'enquête, la surveillance des organes cantonaux a été quelque peu déficiente.

M. Gachet parle de double casquette. Cet élément n'a pas non plus échappé à la Commission financière, mais il faut admettre que l'on se trouve en phase de réorganisation et que les compétences dans ce domaine sont probablement rares, tant au sein du Conseil communal que de l'administration. Nous devons utiliser les compétences dont nous disposons.

Le message contient un projet d'arrêté. Il s'agit d'un arrêté quelque peu curieux, puisqu'il dit que le Conseil général prend acte des comptes 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Les juristes membres de la Commission financière n'ont pas vu un obstacle majeur à cet arrêté, pas plus du reste que les esprits pratiques qui y siègent. Il n'empêche qu'il s'agit là d'un instrument juridique un peu curieux. Si le Président de séance du Conseil général constatait simplement que le Conseil général a pris acte des comptes de la CPPVF, la Commission financière n'émettrait pas d'objection."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic et Président de la CPPVF, prend acte avec satisfaction de l'ensemble des interventions qui viennent d'être faites. Celles-ci portent essentiellement sur trois thèmes.

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

1. Le chemin pour arriver, dans un délai de 25 ans, à un taux minimal de couverture de 70 % est un chemin difficile. En réponse, avec un léger sourire, à M. T. Gachet, je constate que si la partie du message stricto sensu est effectivement quelque peu squelettique, le message au sens large est loin d'être squelettique avec plusieurs règlements annexés. Comme je l'ai déjà relevé préliminairement, cet exercice est le premier au cours duquel nous avons mis en œuvre toutes les mesures de redressement de la CPPVF.
2. Ce n'est pas pour rien non plus que nous nous sommes dotés d'outils supplémentaires qui contribueront – nous l'espérons – à renforcer notre gestion et notre politique de placements. Sur ce dernier point, nous avons pris note de toutes les remarques que vous avez émises (titres de placements, vecteurs de placements utilisés ...). Je répète que nous nous efforçons de mettre sur pied une allocation stratégique pour pondérer le facteur de risques et le facteur de rendement.

Nous avons également pris note de votre demande d'une politique de placements éthiques, encore faudra-t-il que ces derniers s'inscrivent dans une perspective de rendement raisonnable. Nous étudierons évidemment tous ces types de placements. Ce n'est pas non plus sans raison que pour vérifier l'évolution de ce degré de couverture, nous avons décidé de nous doter d'un instrument supplémentaire afin de disposer régulièrement d'une analyse de congruence – c'est-à-dire de convergence – entre la gestion de notre fortune et celle de nos engagements. Cette mission sera confiée à l'actuaire en complément de son mandat déjà existant.

En répétant un petit peu ce que j'ai déjà déclaré tout à l'heure, je précise à l'intention de Mme R. Strobel qui s'étonne de la faible progression de notre fortune, que les besoins normaux sont un peu plus élevés que précédemment, du fait que les engagements de l'institution sont pour l'essentiel encore liés à l'ancien mode de calcul des rentes. Les pensions étaient en effet calculées en fonction du dernier salaire assuré. Or, j'ose rappeler à tout le monde que ce système a perduré jusqu'au 31 décembre 2001 ; ce n'est qu'à partir du 1^{er} janvier 2002 que les retraites sont calculées sur la somme moyenne des salaires assurés. Les effets de ce nouveau mode de calcul des retraites seront évidemment plus marqués dans quelques années qu'aujourd'hui, indépendamment des mesures financières que vous avez largement débattues puis décidées en 2005.

3. La plupart des orateurs ont exprimé très clairement leurs soucis quant à l'évolution des choses en fonction des événements qui se passent à la Berne fédérale. Quelques rappels sont sans doute nécessaires. Vous vous souvenez peut-être que le projet de loi mis en consultation par le Conseil fédéral fait suite à la motion, devenue initiative parlementaire du Conseiller national libéral vaudois S. Beck. Ce projet de loi a été précédé par la publication, le 23 mars 2007, par le Département fédéral de l'intérieur, d'un rapport de la commission des experts. Fondé sur l'avis de ces derniers, ce rapport de mars 2007 ouvrirait la voie à un système laissant aux institutions de prévoyance de droit public la possibilité d'adopter un système dit de maintien de financement différencié. Cette mouture constituait déjà une première variante très stricte et contraignante du système de financement mixte que nous connaissons actuellement. En gros, cette solution consistait à dire à chaque institution de prévoyance de définir son objectif de couverture. Si les propositions de ce groupe d'ex-

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

perts avaient été suivies par le Conseil communal, on peut présumer que celui-ci aurait fixé un taux de couverture minimal proche de 80 %. On rappellera ici qu'environ 40 % des caisses de pension de droit public ont actuellement un taux de couverture inférieur à 100 %. Nous sommes donc loin d'être les seuls dans cette situation, même si nous savons que notre degré de couverture doit encore largement s'améliorer.

Un avant-projet de nouvelle législation, datant du 27 juin 2007, est présentement en phase de consultation. Cette solution est totalement différente de celle des experts, dans la mesure où elle combine à la fois les exigences des experts et une exigence nouvelle qui est d'atteindre une capitalisation complète dans un délai de trente ans à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. La corporation de droit public garante du plan de financement pourrait, selon ce projet, retirer sa garantie à la fin de ce délai ou dès qu'un degré de couverture de 100 % aura été atteint. C'est aussi une nouveauté. Autrement dit, dès qu'une caisse de pension aura atteint une capitalisation de 100 %, elle se verra retirer la garantie de la collectivité publique. En fait, ce qui est totalement nouveau et qui pose problème, c'est que cette solution impose, au terme du délai de trente ans, l'abandon du système de financement mixte. Interrogé, M. Pittet n'a pas caché estimer absurde cette solution qui consiste à donner un délai de trente ans pour adopter un nouveau système, comme si le système mixte pouvait être valable pendant 29 ans et 364 jours, mais plus dès le jour qui suit. C'est ainsi qu'on pourrait caricaturer cette solution.

Le comité de la CPPVF a dès lors arrêté la position générale qui suit :

- a) Le comité se déclare attaché au maintien d'une possibilité de pratiquer le système de financement mixte, actuellement autorisé par le droit fédéral, et la pratique des autorités de surveillance. Ce système tient compte de la pérennité des corporations publiques.
- b) Le comité considère que l'abandon pur et simple du système de financement mixte des Institutions de Prévoyance de Droit Public (IPDP), exigé par le projet de loi mis en consultation, même après un délai de trente ans, ne résulte pas d'une nécessité correctement fondée en des termes économiques, mais ressort bien plus d'une perception erronée du système de financement mixte en vigueur à l'heure actuelle. L'abandon du système de financement mixte exigé par le projet de loi résulte, selon nous, aussi d'une conviction également insuffisamment étayée, selon laquelle la simple recapitalisation des IPDP à hauteur de 100% de degré de couverture suffit à elle seule à résoudre l'ensemble des problèmes posés aux corporations de droit public en matière de prévoyance et en ce qui concerne l'équilibre à long terme des institutions concernées ;
- c) Le comité relève que le maintien du système mixte et l'obligation de capitalisation intégrale dans un délai de trente ans sont incompatibles. En effet, le maintien du système mixte signifie qu'une part des prestations est financée selon le principe de la répartition, ce qui implique de facto une capitalisation partielle.

Séance du 1er octobre 2007

Discussion sur les comptes et le rapport d'activité 2006 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Le comité a donc écrit au Conseil fédéral pour lui demander de prendre en considération les remarques et réponses au questionnaire annexé au projet mis en consultation, avant de proposer au Parlement un projet de loi combinant, d'une part, les éléments contenus dans le rapport des experts qui formaient un tout cohérent visant à permettre de poursuivre un système de financement mixte fondé sur la pérennité des corporations de droit public avec, d'autre part, un délai impératif pour quitter définitivement ce système. Le comité est d'avis que cette combinaison rend le projet de loi incohérent, si ce n'est sans pertinence et demande donc au Conseil fédéral de renoncer au texte soumis à consultation pour soumettre au Parlement la version dite du rapport des experts sans adjonction exogène.

Nous avons également décidé – cela n'a pas encore été fait – de transmettre le même message au Conseil communal pour qu'il le fasse passer au Conseil d'Etat.

Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2006 de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg tels que présentés.

Pause

La séance est suspendue à 21.20 heures pour une pause qui s'achève à 21.30 heures.

ooo

6. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 3 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant une planification intercommunale des espaces verts, jardins et places publics dans le Grand Fribourg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 juin 2006, les Conseillers généraux R. Weibel, C. Mutter, P.-O. Nobs, M. –T. Torche et cosignataires ont présenté une proposition demandant au Conseil communal d'entreprendre d'urgence les démarches nécessaires pour élaborer avec les communes de l'agglomération en formation du Grand Fribourg, un plan des sites à réserver pour des espaces verts, des jardins et des places publics dans les plans de zones communaux. Ces lieux doivent être accessibles par les transports publics et desservis par un réseau de chemins piétonniers et cyclables.

Le Conseil communal a examiné cette proposition et s'est déterminé sur ce thème, qui représente l'un des enjeux de l'aménagement du territoire.

L'article 28 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions définit les tâches qui incombent à l'aménagement régional qui a pour mission d'assurer la coordination des études supra-locales.

En analysant cette proposition, les objectifs à atteindre touchent différents secteurs de l'aménagement du territoire, notamment l'affectation des zones, les transports individuels et publics, les cheminements et la politique de réservation des terrains.

Séance du 1er octobre 2007

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 3 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant une planification intercommunale des espaces verts, jardins et places publics dans le Grand Fribourg (suite)

Les objectifs sont pour la plupart déjà spécifiés à la lettre 'd' de cet article 28, duquel il ressort que les tâches régionales sont notamment :

- *la constitution de zones à protéger;*
- *la construction, l'exploitation et l'entretien de voies et de moyens de transport, de bâtiments, d'installations et d'équipements publics d'intérêt régional.*

L'étude d'aménagement régional, en consultation publique durant l'été, se devait de définir les grandes orientations et mesures à mettre en place pour coordonner l'aménagement de vastes espaces verts notamment.

Si l'étude d'aménagement ne met pas un fort accent sur cette planification, le Conseil communal a relevé, dans sa détermination, cette carence. Cette détermination va inciter les planificateurs à accentuer les mesures de coordination intercommunale en matière d'espaces verts.

Il n'aurait certainement pas été judicieux d'engager une procédure parallèle à l'étude d'aménagement de l'agglomération. L'aménagement du territoire est un domaine très étendu qui regroupe l'ensemble des mesures. Les intervenants l'ont bien perçu puisqu'ils relèvent, à juste titre, que ces espaces verts doivent être reliés aux réseaux des transports publics, des cheminements piétons et des pistes cyclables.

En conséquence, le Conseil communal lie cette planification à l'étude en cours à compléter sur ce thème bien précis. Il tient toutefois à relever les diverses études déjà entreprises pour aménager ou réaménager par des collaborations intercommunales.

Il s'agit notamment de tout le secteur du lac de Pérolles où, sous la direction du département des forêts, une planification permet, avec un programme conçu sur dix ans, la mise en valeur de ce site exceptionnel, touchant les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly.

Avec Villars-sur-Glâne encore, deux études parallèles sont développées, l'une dans le secteur surplombant le site Gottéron Village, appelé Bertigny-Ouest, l'autre à Cormanon Est et Beaumont où un projet va conduire à réaliser des espaces verts aménagés sur la commune voisine avec des cheminements reliés à la ville.

Avec Granges-Paccot, la coordination intercommunale a permis, par un plan intercommunal, de concevoir le réaménagement sportif du site de Saint-Léonard. Un plan directeur se met également en place pour le réaménagement de la colline de Torry située sur les territoires de Fribourg et de Granges-Paccot où un vaste espace de verdure est planifié.

Avec Tavel, un aménagement commun fait aussi apparaître un élément positif avec la place de Maggenberg, au haut du Schoenberg et la vallée du Gottéron avec la mise en valeur de ce site pittoresque.

Ces quelques exemples montrent les coordinations déjà en place mais qui doivent être étendues encore à d'autres secteurs à projeter.

Séance du 1er octobre 2007

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 3 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant une planification intercommunale des espaces verts, jardins et places publics dans le Grand Fribourg (suite)

L'étude d'aménagement de l'agglomération doit apporter une réponse plus précise à ce volet important de la planification des espaces verts. Il y veillera et assure son soutien à un concept plus précis.

La proposition qui est ainsi en partie acceptée mais renvoyée à l'étude de l'agglomération, est formellement liquidée."

M. Rainer Weibel (Verts) se déclare en principe satisfait de cette réponse. *"En effet, je sens et je constate la volonté du Conseil communal, notamment au sein de la commission de l'Edilité, d'aller de l'avant et de suivre une stratégie très claire. Je me fais malgré tout quelques soucis – ce n'est pas du tout une critique à l'égard du Conseil communal – parce que nous nous trouvons dans un processus où les choses s'accélèrent et vont très vite. On est en train de mettre sur pied l'agglomération et déjà, la question de la fusion de communes est en train d'être lancée. Dans un tel contexte, de très grands dégâts pourraient être commis en quelques années. J'invite donc le Conseil communal à être très attentif à ce qui se fait de l'autre côté de nos étroites limites communales. En allemand on dit : 'über den « Hag » fressen'. Permettez-moi de citer un seul cas. Parmi les dossiers mentionnés dans le rapport, il n'est pas question de Pierrafort-scha. Or, ce village est pour nous très important. Il faut donc avoir les yeux grands ouverts sur lui."*

La proposition n° 3 non impérative est ainsi liquidée.

ooo

7. Décision quant à la transmission des propositions

- n° 28 de M. Stanislas Rück (PDC), ainsi que de 34 cosignataires, demandant au Conseil communal d'organiser un concours annuel de projets d'école favorisant la collaboration et les échanges entre les sections francophone et alémanique des écoles de la ville

M. Stanislas Rück (PDC) confirme retirer cette proposition pour la reformuler de telle manière qu'elle soit recevable.

La proposition n° 28 est ainsi liquidée.

- n° 33 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts) demandant au Conseil communal la transparence au sujet des biens bourgeoisiaux

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise qu'en fonction du développement de ce dossier, le Conseil communal considère cette proposition comme irrecevable.

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical est du même avis que le Conseil communal. Je me dois malgré tout de donner et de développer quelques motifs. Le Conseil communal n'a pas la compétence de fournir les informations demandées. Ces données relèvent des compétences de l'assemblée bourgeoise. En outre, certaines informations sont de nature totalement privée, comme la liste des bénéficiaires de bourses attribuées par la Chambre des Scholarques ou par la Fondation Moosbrugger. Seuls les

Séance du 1er octobre 2007

Décision quant à la transmission des propositions (suite)

membres des comités de ces Fondations ont accès à ces données qui font partie de la sphère privée des bénéficiaires. Ces données sont protégées par la constitution et par la loi.

Lors de la dernière séance de l'Assemblée bourgeoise, j'ai proposé que les comptes de la Bourgeoisie soient publiés sur le site internet du service des Affaires bourgeoises, de même que les critères appliqués pour l'octroi d'un don par la Bourgeoisie. M. le Syndic s'est déclaré favorable à cette proposition. Cette manière de faire devrait mettre un terme aux reproches de manque de transparence adressés à la Bourgeoisie et d'aller dans le sens de cette proposition sans violer des droits protégés constitutionnellement.

Je prie M. le Syndic de confirmer ses promesses. Cette proposition serait, dès lors, non seulement irrecevable, mais sans objet."

M. Rainer Weibel (Verts) souhaite, malgré tout, défendre sa proposition. Il m'apparaît indispensable de mettre de la transparence dans tout ce secteur. Si on laisse la structure telle qu'elle est, avec cette double Commune et avec cette double comptabilité, il faut être conscient que les problèmes demeureront. Le premier problème est de caractère hautement politique. La Commune de Fribourg est dotée d'un Conseil communal élu par le peuple. Ce Conseil communal a, dans ses poches, deux porte-monnaie : le porte-monnaie de la Bourgeoisie et le porte-monnaie de la Commune. Cette situation de deux caisses administrées par le Conseil communal pose des problèmes de responsabilité. La gestion d'une des deux caisses peut rencontrer des problèmes qui se répercuteront sur la seconde caisse. C'est pourquoi, nous avons, me semble-t-il, le devoir de prendre connaissance de l'évolution de la politique financière de la Bourgeoisie pour pouvoir en évaluer les conséquences sur la Commune. Il est évident que, par ma proposition, je n'ai jamais entendu recevoir la liste complète et nominative de tous les élèves, avec leur adresse, qui reçoivent des bourses et avec le montant au franc près de ces bourses. En revanche, il y a d'autres institutions ou personnes qui bénéficient de dons ou de subsides. De telles opérations doivent être publiques et transparentes; c'est du reste une exigence de la législation fédérale. Un jour, cette législation fédérale finira bien par arriver jusqu'ici. C'est capital de savoir, parce que par une politique de dons, on peut influencer les gens, les faire taire ou les faire parler...

C'est bien là qu'est le nœud du problème de cette double comptabilité au sein d'une même collectivité communale. Il est, dès lors, parfaitement clair que la législation fédérale, en particulier celle relative à la transparence, couvre ma proposition. Je vous prie de la reconnaître comme recevable.

M. Thierry Gachet (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"A l'instar du Conseil communal, le groupe démocrate-chrétien s'oppose à la transmission de cette proposition, car elle a, à nos yeux, comme but évident d'impliquer notre Conseil – comme nous venons de l'entendre – dans le contrôle des biens de la Bourgeoisie. Or, nous considérons que le Conseil général n'a pas, en l'état, de souveraineté budgétaire sur les biens bourgeoisiaux. C'est la raison pour laquelle, à notre avis, cette proposition est irrecevable.

Séance du 1er octobre 2007

Décision quant à la transmission des propositions (suite)

Certes, vous considérez – c'est votre droit le plus strict – que la Bourgeoisie n'existe pas. Pour vous, la Bourgeoisie c'est un peu comme le tableau de R. Magritte "Ceci n'est pas une pipe". Contre toute évidence, non seulement vous soutenez que la Bourgeoisie n'existe plus, mais qu'elle n'a jamais existé ! Mais, cela fait des siècles que toutes les autorités législatives, judiciaires et administratives reconnaissent et respectent son existence. Evidemment, il y a la loi sur les communes. Elle est pour vous le couperet d'une guillotine qui a tranché la tête d'un fantôme. Mais, nous vivons dans un Etat de droit et vous oubliez les garanties constitutionnelles qui protègent précisément les institutions antérieures à l'entrée en vigueur d'une loi qui, selon votre interprétation, aurait aboli les bourgeoisies.

Le problème n'est donc pas celui de la transparence. Qui est opposé à la transparence ? Nous ne pouvons pas demander au Conseil communal ce qu'il ne peut pas. C'est la raison pour laquelle nous considérons votre proposition comme irrecevable."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) invite ses collègues à ne pas faire d'une mouche un éléphant. Le groupe socialiste ne fait en tout cas pas la même lecture de cette proposition que les précédents intervenants. Nous soutenons la transmission de la proposition de M. R. Weibel qui souhaite, au nom de la transparence, obtenir des informations. Comme le Bureau, nous estimons que cette proposition est non impérative. Nous voterons la transmission de cette proposition au Conseil communal pour étude.

M. Laurent Thévoz (Verts) s'exprime comme suit :

"Je me demande comment vous conciliez vos deux rôles. N'y a-t-il pas chez vous un peu de schizophrénie ? Comment faites-vous pour ne pas savoir, en qualité de Syndic de la Ville de Fribourg, quels sont les biens de la Bourgeoisie et puis pour savoir ce qu'ils sont, quand vous présidez l'Assemblée bourgeoisiale ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"J'ai fort bien fait d'être extrêmement bref en introduction. Je pourrai être maintenant un peu plus long dans ma réponse.

Non ! Je ne souffre évidemment pas de schizophrénie. Cela se saurait. Par définition, il appartient au Syndic de présider l'Assemblée bourgeoisiale, c'est-à-dire une Assemblée souveraine, mais non pas l'organe qui dirige la Bourgeoisie. C'est, en effet, mon collègue C. de Reyff qui est Directeur des Affaires bourgeoisiales.

Cela étant, j'aimerais rappeler le contexte légal dans lequel nous nous mouvons. Une proposition du Conseil général adressée à la Bourgeoisie est, par définition, irrecevable, quel que soit le motif noble qui l'anime. Nous ne sommes évidemment absolument pas opposés – nous le prouvons de manière plus claire chaque jour davantage – à la transparence. Cette notion est non seulement exigée, mais elle est nécessaire à la vie de tout organe constitué. Toutefois, il existe un certain nombre de dispositions légales qui constituent, malgré tout, notre outil de travail et sur lesquelles nous nous devons de nous fonder. La loi sur les communes consacre l'existence de la Bourgeoisie. Elle consacre également le fait que les décisions de l'Assemblée bourgeoisiale sont, par analogie, assimilables

Séance du 1er octobre 2007

Décision quant à la transmission des propositions (suite)

aux décisions d'une assemblée communale, même si les messages dont est saisie pour décision cette Assemblée bourgeoise lui sont présentés par le Conseil communal, dans la mesure où il s'agit d'actes de gestion.

Sur ce point, je confirme la déclaration faite il y a quelques instants par Mme A. de Weck : lors de la dernière Assemblée bourgeoise, une proposition tendant à une transparence plus grande a été adressée à l'Administration bourgeoise. Comme la manière de traiter les affaires est un peu plus rapide en ce qui concerne l'Assemblée bourgeoise elle-même, les messages et les procès-verbaux approuvés de celle-ci figurent d'ores et déjà sur le site internet de la Bourgeoisie. Le Conseil bourgeois, qui assume l'autorité exécutive ira plus loin dans l'analyse de la proposition et étudie la possibilité de publier sur le site de la Bourgeoisie d'autres documents, comme le rapport d'activité. Les comptes des Institutions bourgeoises seront mis sur le site internet, dès qu'ils auront été acceptés.

Je ne peux dès lors que confirmer que sous l'angle de la procédure, une proposition de ce type n'est pas recevable. Après consultation du Directeur de la Bourgeoisie, je peux aussi vous confirmer que la pratique d'information de la Bourgeoisie est bien telle que je l'ai décrite, suite à une intervention d'un membre de l'Assemblée bourgeoise."

Vote

Le Conseil général décide, par 31 voix contre 27, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 33 non impérative de M. Rainer Weibel.

- n° 34 non impérative de M. Laurent Praz (PDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant la suppression des places de parc dans la cour d'école du bâtiment du Jura A

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de cette proposition non impérative.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 34 non impérative de M. Laurent Praz.

- n° 35 impérative de M. Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal un projet de modification du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, fait la déclaration ci-après, au nom de l'Exécutif :

"Le Conseil communal vous prie de vous opposer à cette proposition pour les motifs suivants :

Séance du 1er octobre 2007

Décision quant à la transmission des propositions (suite)

1. *Cette mesure est inapplicable si l'on entend respecter le principe de l'égalité de traitement. En effet, en ville, les catégories de consommateurs de sacs poubelle sont multiples et ont des besoins inégaux. Sans être exhaustif, on peut en dresser toute une liste : habitants, commerces, industries, cafés, restaurants et hôtels, administrations, sociétés, banques ou assurances, études d'avocats, cabinets médicaux, écoles, hôpitaux, homes...*

Si l'on prend en considération le nombre de sacs poubelle vendus en 2006, on arrive à une moyenne d'environ 29 sacs de 35 litres par habitant. En revanche, il est évidemment impossible d'interpréter ce chiffre, dans la mesure où toutes les catégories d'utilisateurs sont concernées. Il en résulte que, sans pouvoir connaître les besoins en sacs poubelle de chaque catégorie de consommateur, il est impossible de fixer un quota qui respecte un tant soit peu l'égalité de traitement des usagers.

En ce sens, la mesure proposée est inacceptable, sans compter quelle engendrerait des coûts administratifs supplémentaires.

2. *En outre, aux yeux du Conseil communal, cette mesure est inutile au vu de la politique actuelle de gestion des déchets. En effet, suite à l'introduction de la taxe d'élimination des déchets en 1998, et à la mise en place de points de récolte sur le territoire de la ville, la part des déchets recyclables est passée de 24% en 1997 à 50% en 2006. Cette proportion est remarquable et va bien au-delà des pronostics de planification cantonale. Il est fort peu probable que la mesure proposée entraîne une réduction substantielle de traitement des déchets, du moment où l'introduction de la taxe a déjà eu un tel effet.*

Enfin, indépendamment de ces arguments qui plaident à eux seuls pour le rejet de cette idée, la proposition du Conseiller général P. Wicht semble difficilement conciliable tant avec la loi fédérale sur la protection de l'environnement qu'avec la loi cantonale sur la gestion des déchets, car ces deux lois posent le principe du pollueur-payeur. Ces deux textes consacrent clairement le principe de causalité. Ce principe veut que c'est celui qui est à l'origine des déchets qui paie leur élimination par le biais des taxes. Il serait, dès lors, erroné d'élargir le cercle des personnes qui reçoivent des sacs gratuitement. Actuellement, la seule exception prévue par le règlement existant est la remise gratuite de 20 sacs de 35 litres par an aux parents qui ont la charge d'enfants de moins de cinq ans.

C'est pour ces considérations que le Conseil communal vous prie de refuser la transmission de cette proposition impérative pour étude."

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

"J'aimerais, en premier lieu, vous rappeler que le principe de base du traitement d'une proposition, notamment impérative, veut que, dans un premier temps, le Conseil général décide ou non de transmettre cette proposition au Conseil communal qui dispose, ensuite, d'une année pour étudier la question. Ce n'est qu'au terme de ce délai qu'un vote définitif a lieu au Conseil sur une proposition impérative.

C'est bien ce que je vise précisément avec ma proposition. Il s'agit d'obtenir un peu plus de données chiffrées et de faits.

Séance du 1er octobre 2007

Décision quant à la transmission des propositions (suite)

Pour ce qui est du contenu du préavis du Conseil communal qui parle d'inégalité de traitement et d'inapplicabilité de la mesure, je ne vous cache pas mon étonnement, alors que d'autres communes de la périphérie appliquent déjà ce système depuis plusieurs années. Ces communes se trouveraient ainsi dans l'illégalité. C'est un peu surprenant.

Voilà pourquoi je maintiens ma proposition et vous prie d'en soutenir la transmission, afin que nous puissions recevoir une réponse plus fournie et concrète de nos édiles, avant de prendre une décision définitive.

Je ne reviens pas sur les arguments que j'ai développés lors du dépôt de ma proposition. Chacun peut les retrouver dans le procès-verbal."

Mme Sandra Daguet (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien s'oppose, à l'unanimité moins une abstention, à la transmission de cette proposition, parce qu'elle affaiblirait l'incitation instaurée par le principe du pollueur-payeur et qu'elle créerait une inégalité de traitement entre les contribuables de la ville et les non-contribuables. Le principe du pollueur-payeur est ancré dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement, ainsi que dans diverses dispositions légales cantonales. Ce principe veut que celui qui pollue – dans notre cas un producteur de déchets – paie à hauteur de la pollution qu'il engendre. Avec la mise en place d'un coût sur une pollution, le pollueur est ainsi incité à diminuer sa pollution, ici sa consommation et sa production de déchets. On parle alors de l'instauration d'un signal prix.

Cette proposition qui viserait à exonérer les premiers kilos de déchets produits va précisément à l'encontre de ce principe. En effet, si l'on exonère les premiers kilos de déchets produits, le citoyen contribuable n'aura justement aucune incitation à réduire sa production de déchets, notamment par le tri, puisqu'il ne les paie pas.

Permettez-moi, en passant, de suggérer au Conseil communal de mettre à notre disposition une poubelle supplémentaire afin que nous puissions déposer le papier et le PET dans deux poubelles différentes. Nous pourrions ainsi, nous aussi, montrer l'exemple.

En outre, cette proposition instaurerait une inégalité de traitement entre contribuables de la ville et non-contribuables. Le renchérissement du prix du sac qu'occasionnerait la mise en œuvre de cette proposition se répercuterait injustement sur les non-contribuables. Je pense, en particulier, aux 8'000 étudiants de l'Université de Fribourg qui ne sont pas domiciliés dans la Commune et qui n'y sont donc pas considérés comme des contribuables. Je ne crois pas qu'il soit équitable que ce report de charges se fasse au détriment des nombreux étudiants en séjour en ville.

Pour ces raisons, le groupe PDC vous recommande de refuser la transmission de cette proposition."

M. Christoph Allenspach (PS) soutient, au nom de son groupe, la position du Conseil communal et s'opposera donc à la transmission de cette proposition. Les arguments ont déjà été largement développés. Ce qui nous dérange le plus, c'est la lourdeur des mesures adminis-

Séance du 1er octobre 2007

Décision quant à la transmission des propositions (suite)

tratives qu'impliquerait la mise en œuvre de cette proposition, alors que, tout à l'heure, nous avons pu entendre que le groupe UDC souhaite réduire à tout prix les frais administratifs communaux. Si vous voulez être conséquents avec vous-même, vous devez vous aussi vous opposer à cette proposition.

M. François Weissbaum (PCSO) intervient à titre personnel. *"Je m'opposerai à cette proposition essentiellement pour des raisons pratiques. Il me semble qu'on pourrait atteindre le même objectif, en diminuant la taxe fixe et en augmentant le prix du sac, pour arriver à une opération neutre financièrement. Le Conseil communal pourrait-il entrer en matière et étudier une solution allant dans ce sens-là. On pourrait imaginer de ramener la taxe fixe de 80 à 60 francs. Cette possibilité a-t-elle été envisagée ?"*

M. Pascal Wicht (UDC) précise qu'en déposant sa proposition, il n'avait en aucun cas l'intention de supprimer le principe du pollueur-payeur. *"Au contraire, j'espérais le renforcer. Pour ce qui est d'éventuels frais administratifs, je précisais bien que pour moi, l'opération devait être financièrement blanche. Je souhaitais que les pertes et les gains s'équilibrent du point de vue comptable. Quoi qu'il en soit, suite aux arguments que je viens d'entendre, je retire ma proposition."*

La proposition n° 35 impérative est ainsi liquidée.

- n° 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO), Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, demandant au Conseil communal d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, tout en précisant que la promotion de la langue partenaire ne concerne pas uniquement sa Direction, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de cette proposition non impérative.

M. Laurent Thévoz (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Cette proposition ne pourrait être qu'une proposition de plus parmi d'autres. Ce ne l'est pas, parce que lorsqu'il est question des langues partenaires en ville de Fribourg, on touche à l'essence même de notre communauté, à son socle social, économique et culturel. Je ne vous rappelle pas le contenu de la proposition, mais j'aimerais simplement insister sur ce qui nous semble capital : c'est de pouvoir compter sur un acte politique fort. Cet acte doit se concrétiser par des mesures à court, à moyen et à long termes. Nous n'attendons pas de solution superficielle et rapide. Nous ne voulons pas d'un petit pansement par-ci ou par-là. En ce sens, nous ne sommes pas pressés. En revanche, nous attendons un acte clair et irréversible pour lequel nous espérons pouvoir compter sur vous tous lors du vote."

Vous pensez bien qu'une telle initiative ne peut pas appartenir à l'un ou l'autre des partis du Conseil général. C'est pourquoi des représentants de tous les groupes de notre assemblée se sont engagés, dès le départ, pour rédiger et présenter cette proposition. Nous voulons

Séance du 1er octobre 2007

Décision quant à la transmission des propositions (suite)

que par le truchement de notre représentation, ce soit l'ensemble des sensibilités de toute la population qui soit partie prenante de cette proposition. C'est pourquoi chacun des coauteurs présentera brièvement l'un ou l'autre des arguments qui les ont conduits à présenter ce texte.

Pour que ce mouvement que nous espérons avoir contribué à lancer ne s'arrête pas là, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous mettons sur pied le forum 'Langues partenaires à Fribourg': Ce nouveau forum qui est en voie de constitution et qui est ouvert à toutes et à tous – si vous désirez en faire partie vous pouvez prendre contact avec nous – a pour objectif essentiel d'élargir le champ de ceux qui veulent participer à la promotion des langues partenaires en ville et aux échanges linguistiques entre les communautés de notre cité."

M. Marcel Aebischer (PDC) s'exprime comme suit :

"Au nom de notre groupe, j'aimerais également vous inviter à soutenir cette proposition. Comme l'a dit M. L. Thévoz, elle émane de représentants de tous les partis. Je remercie en particulier les initiateurs de cette démarche, MM. Thévoz et A. Burri, ainsi que les autres collègues qui ont collaboré à l'élaboration de cette proposition. Tout au long de nos discussions, nous nous sommes efforcés de trouver des solutions qui coûtent peu, voire qui ne coûtent rien. Mme M. –T. Maradan Ledergerber l'a dit, ces idées ne concernent pas uniquement les Ecoles. Nous en sommes bien conscients.

Permettez-moi de vous citer un petit exemple du type de démarches que nous entendons soutenir. Une classe de première année primaire française de la Vignettaz a fait sa course d'école avec une classe de troisième année alémanique. Les choses se sont très bien passées et il n'y a pas eu de bagarre. C'est exactement dans ce sens-là qu'il faut aller. C'est de cette manière que d'ici une à deux générations, le bilinguisme se développera tout seul."

Herr Thierry Steiert (SP) erklärt:

"Im besten Fall Gleichgültigkeit. Im schlimmsten Fall Aversion und Angst. Das sind die gängigen Einstellungen gegenüber der Partnersprachen in der Stadt Freiburg. In den Schulen unserer Stadt gibt es zwar deutsche und französische Klassen nebeneinander, doch es bleibt zwar meistens beim 'Nebeneinander'. Auf engem Raum finden sich zwei Parallelwelten, die keinen Austausch pflegen. Wenn man sich mit dieser Situation zufrieden gibt, verzichtet man auf ein brachliegendes Potenzial und behindert unnötigerweise die künftigen Generationen in ihrer wirtschaftlichen, sozialen und kulturellen Entfaltung. Wir möchten deshalb mit unserer Intervention u.a. den Austausch zwischen den deutschen und französischen Klassen fördern, damit aus dem 'Nebeneinander' endlich ein 'Miteinander' wird."

M. Andreas Burri (Verts) fait la déclaration ci-après :

"A de nombreuses reprises, des personnes ont essayé, par le passé, d'introduire une ouverture aux langues partenaires. Elles ont fréquemment échoué parce qu'on avait tenté de forcer les gens à aller dans une direction. Voir la votation de 2000. Ce n'est pas le bon chemin.

Séance du 1er octobre 2007

Décision quant à la transmission des propositions (suite)

Au contraire, il faut passer par une motivation positive. Il faut donner envie aux gens d'être curieux, de connaître davantage l'autre culture. Tout pédagogue le sait, personne n'apprend ce qui ne lui fait pas envie d'être appris.

Toutes les démarches doivent, à mon avis, être inspirées par ce principe d'incitation à l'ouverture, sans aucune pression."

M. Thomas Zwald (PLR) s'exprime comme suit :

"Au nom du groupe libéral-radical, je vous invite évidemment à donner le feu vert à la transmission de cette proposition. Je tiens simplement à souligner que la promotion active de la langue partenaire répond également à un besoin économique. En effet, la concurrence entre les villes, les agglomérations, est intense et s'intensifie encore. Elle implique une amélioration constante des conditions-cadres, dont l'une est sans conteste le bilinguisme, voire le plurilinguisme."

M. John Clerc (PS) s'exprime comme suit :

"J'aimerais poser une question à n'importe lequel des auteurs de cette proposition. J'imagine que les langues partenaires sont celles qui se parlent de Biarritz à Stettin et non pas l'un ou l'autre dialectes suisses alémaniques. Je pose cette question, parce que j'ai eu la douloureuse surprise de lire, il y a quelque temps, une annonce, publiée dans 'La Liberté' où l'on cherchait quelqu'un parlant le français et le suisse allemand. Chaque fois que l'on parle de ces langues partenaires, on évite toujours d'évoquer cette question du dialecte. Or, cette question du dialecte complique énormément les choses.

A l'instant, l'orateur démocrate-chrétien a évoqué une course d'école qui s'est déroulée sans bagarres, ni morts et blessés. C'est fort réjouissant. Mais quelle langue parlaient ces petits Alémaniques pendant cette course pour que les francophones les comprennent ? J'aimerais aussi qu'une fois, on attaque ce problème par ce bout-là."

M. Laurent Thévoz (Verts) répond très volontiers à M. J. Clerc. *"Notre idée, c'est justement de ne pas entrer ici dans un débat sur ce point-là. C'est de lancer un mouvement, de lancer une réflexion collective qui doit toucher nos communautés linguistiques partenaires de la Ville de Fribourg. Le point soulevé est sans doute un point critique et il y en a d'autres, mais ces problèmes peuvent être réglés. D'autres y sont parvenus. C'est une réalité, mais tirons-en quelque chose de positif, plutôt que d'en faire un épouvantail. Il faut éviter d'enterrer le sujet. Ce que nous voulons, c'est de le déterrer."*

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition n° 36 non impérative lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures.

Séance du 1er octobre 2007

8. Divers

A. NOUVELLE RESOLUTION

M. Pascal Wicht (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Vous êtes toutes et tous au courant des tragiques affaires d'enlèvements d'enfants qui ont marqué les esprits durant les derniers mois en Suisse et ailleurs. De telles tragédies ne peuvent laisser personne insensible et il est du devoir de chacun de s'engager pour que de tels événements ne puissent plus se produire. Or l'enlèvement de la petite Ylenia en Suisse orientale a révélé la lacune importante que représente l'absence d'un plan 'Alerte enlèvement' dans notre pays. La France a mis en place un tel dispositif en février 2006. En 2007, celui-ci a été utilisé à quatre reprises, à chaque fois avec succès. La dernière fois, il s'agissait de l'enlèvement d'un petit garçon, qui a été retrouvé en quelques heures, grâce à ce système. Aux Etats-Unis, ce ne sont pas moins de 140 enfants qui ont pu être retrouvés depuis quelques années grâce à un tel plan.

Avant même les événements de cet été, la Fondation FREDI (Fondation pour la Recherche d'Enfants Disparus International) avait lancé une pétition visant à combler rapidement ce manque. Les faits lui ont par la suite donné raison. Les pétitionnaires demandent que

- *soit mis en place, en Suisse, un système d'«Alerte enlèvement» ;*
- *les cantons et la Confédération s'entendent sur les mesures logistiques à mettre en place, afin de déclencher l'«Alerte enlèvement» sur l'ensemble du territoire, dès qu'une disparition d'un mineur, annoncée par les parents ou, au moins, par le parent gardien ou son substitut, laisse présumer un enlèvement, qu'il soit perpétré par un membre ou un proche de la famille (oncle, tante, grands-parents, ...), par l'un des détenteurs de l'autorité parentale qui cherche à soustraire l'enfant à son autre parent ou par un non-membre de la famille (vol pour adoptions illégales, pour alimenter des secteurs, des réseaux de prostitution ou de pornographie utilisant des enfants, entre autres).*

Voilà pourquoi je propose au Conseil général d'adopter la résolution suivante :

'Le Conseil général de la Ville de Fribourg

- . *apporte son soutien de principe à la pétition nationale lancée par la fondation FREDI visant à l'instauration d'un plan 'Alerte enlèvement' à l'échelle suisse ;*
- . *invite les citoyennes et citoyens de la Ville de Fribourg à signer ladite pétition.'*

J'espère que cette résolution trouvera, dans cette assemblée, un large soutien, au-delà de toute barrière politique ou idéologique. Je précise que je ne suis en aucun cas membre de cette fondation FREDI."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) précise s'exprimer en qualité de Présidente de l'Association Suisse de la Protection de l'Enfant. La Fondation FREDI est certainement animée de bonnes intentions et œuvre dans une bonne direction. Je souhaite simplement vous signaler qu'au niveau fédéral, la Conseillère nationale R. Vermot-Mangold (PS/BE) a déposé un postulat demandant au Conseil fédéral de mettre en place un tel système d'alerte.

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

Je profite de l'occasion pour vous dire que si la situation vécue par la famille de la petite Ylenia est triste, il y a des situations encore beaucoup plus dramatiques dans notre pays. Chaque jour, des enfants sont battus, frappés, abusés. Mais personne n'en parle.

M. Thierry Gachet (PDC) déclare ce qui suit :

"Cette résolution part évidemment d'un bon sentiment. Nous pouvons donc y adhérer sur le fond, mais je m'interroge malgré tout quant à son caractère pertinent. On pourra en effet renouveler par la suite l'exercice pour des cas qui peuvent certes se produire dans notre ville, mais qui relèvent des compétences légales du Canton, voire de la Confédération.

J'estime que nous devons éviter de créer un précédent, en apportant notre soutien à ce type de résolution. Certes, si l'on s'en tient à l'article 55, premier alinéa, du RCG, ces résolutions ont un 'effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants'. Je pars de l'idée qu'il s'agit d'événements importants ayant un lien spécifique avec la Commune."

M. John Clerc (PS) déclare ce qui suit :

"Il ne faut pas se livrer à du juridisme étroit. Tout avocat est tenté par ce défaut professionnel. Ici, il s'agit d'exprimer son soutien à une cause qui devrait être partagée par tout le monde. Il serait intéressant de dresser, une fois, la liste complète de toutes les résolutions. Nous nous sommes même occupés une fois de la crise du Proche-Orient à la veille du déclenchement de la guerre d'Irak. On peut donc éventuellement aussi s'intéresser à ce cas-là.

A l'écoute de la résolution, je me suis demandé si elle est adressée à quelqu'un. M. P. Wicht a précisé qu'elle est adressée à tous les citoyens de la ville de Fribourg. Pour le faire savoir, on peut envisager plusieurs manières. On peut imaginer de faire passer une annonce payante dans tous les journaux, ou envoyer un tract à tous les habitants. On peut aussi compter que les journalistes ici présents fassent état de cette résolution. J'espère qu'ils le feront.

A mon avis, nous pouvons voter cette résolution, d'autant que je crois savoir que personne ne s'oppose véritablement à ce dispositif d'«Alerte enlèvement». Il y a sans doute sûrement quelques directeurs cantonaux de police qui se demandent si leurs prérogatives ne seront pas battues en brèche, mais parfois, il faut que l'opinion publique fasse bouger les choses. Quand on voit le succès de cette mesure dans plusieurs affaires en France ou aux Etats-Unis, on est en droit de se dire qu'il n'y a aucune raison de rester en arrière et de ne pas soutenir un tel effort."

M. Thierry Steiert (PS) estime tout à fait louable l'intention visée. *"J'ai toutefois une question au sujet de cette Fondation FREDI que je connais mal et sur laquelle je n'ai pas seulement entendu des remarques louangeuses. Avez-vous la composition du comité de cette association ? Qui se cache derrière cette association ? Les choses me paraissent très peu transparentes."*

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

M. Pascal Wicht (UDC) n'est pas en mesure de fournir la liste des membres du comité de cette association. *"Cette Fondation mène une action citoyenne, indépendante de tout parti politique. Je vous avoue n'avoir pas pensé à enquêter sur les personnes qui sont au comité."*

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, peut fournir le nom du Président de cette association. Il s'agit de M. Burgy qui habite à Belfaux. Sa femme est également membre du comité. Ces personnes disposent d'un site internet et ont organisé une manifestation ce printemps sur la Place Georges-Python. J'ai aussi entendu que le Conseiller fédéral C. Blocher soutient cette idée. Voilà.

Il est vrai que la préoccupation de tout citoyen, de toute mère ou de tout père lors de la disparition d'un enfant touche l'opinion publique et nous attriste. Il est aussi vrai que la France, dont le découpage administratif est différent du nôtre – et qui dispose notamment d'une police nationale – a mis en place un tel système d'alarme et l'a déclenché à trois ou quatre reprises, mais pas lors de chaque disparition d'enfant. L'idée est parfaitement louable. Chacun espère que lorsqu'un enfant est enlevé, on le retrouve vivant le plus rapidement possible et pas simplement son cadavre. On constate aussi que dans le cas de la petite Maddie, disparue au Portugal, on ne l'a toujours pas retrouvée malgré tout le battage médiatique. Alors quid ? C'est à vous de décider, puisque le Conseil communal ne vote les résolutions.

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) a entendu hier matin à la radio le commandant de la Police cantonale fribourgeoise, M. P. Nidegger dire avoir soutenu la mise en place de ce système "Alerte enlèvement" auprès de ses collègues commandants de polices cantonales.

Vote

Le Conseil général adopte, par 43 voix 7, la résolution ci-après :

'Le Conseil général de la Ville de Fribourg

- . ***apporte son soutien de principe à la pétition nationale lancée par la fondation FREDI visant à l'instauration d'un plan 'Alerte enlèvement' à l'échelle suisse ;***
- . ***invite les citoyennes et citoyens de la Ville de Fribourg à signer ladite pétition'."***

B. NOUVELLES PROPOSITIONS

- **n° 37 de Mme Claudine Esseiva (PLR) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal de réaliser un projet pilote en vue de l'introduction de bons de garde pour les structures d'accueil**

Mme Claudine Esseiva (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le 29 août 2007, le Conseil fédéral a décidé de soutenir financièrement les cantons et les communes intéressés à réaliser des projets pilotes de bons de garde pour structures d'accueil. Il s'agit de tester ce nouveau mode de financement axé sur la demande (financement des personnes) et non pas, comme actuellement, sur l'offre (financement des structures d'accueil). Mieux cibler les subventions, stimuler la concurrence entre les fournisseurs de service et accorder le libre choix de la structure

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

d'accueil aux parents : voilà trois objectifs fort intéressants que vise le système de bons de garde.

En plus des aides financières, la Confédération entend également accompagner les projets pilotes, évaluer ceux-ci et rendre accessibles les connaissances ainsi acquises.

Die Stadt Freiburg zählt und finanziert eine stattliche Zahl von Kindertagesstätten. Sie sollte alles Interesse daran haben, in Zusammenarbeit mit dem Bund, bzw. dem zuständigen Bundesamt für Sozialversicherungen, ein Pilotprojekt durchzuführen. Sie könnte damit eine Pionierrolle übernehmen und einen aktiven Beitrag an die Verbesserung des heutigen Systems leisten.

Gestützt auf die bevorstehenden Ausführungen fordere ich den Gemeinderat auf, in Zusammenarbeit mit dem Bund, ein Pilotprojekt zur Einführung von Betreuungsgutscheinen für Kindertagesstätten durchzuführen."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 38 de M. Laurent Bronchi (PCSO) et de 35 cosignataires demandant une mise en valeur des ponts de la ville de Fribourg

M. Laurent Bronchi (PCSO) fait la proposition ci-après :

"Comme vous le savez, le site particulier de notre ville a nécessité depuis sa fondation la construction de nombreux ouvrages permettant aux habitants de franchir leur chère Sarine.

Dans un récent article publié dans '1700', l'historien J.-P. Dorand nous rappelait que 'Avec ses 246 mètres de portée, le 'Grand Pont' détient le record mondial pendant seize ans. Les touristes de toute l'Europe viennent admirer cet ouvrage impressionnant.'. Les faits relatés se déroulent en 1834. Notre cité accueille aujourd'hui encore de nombreux touristes. Les infrastructures d'accueil se multiplient d'ailleurs de façon réjouissante. On peut pourtant regretter que les nombreux ponts de la ville ne soient pas mieux mis en valeur.

Par le biais de cette proposition, nous demandons à la Ville d'élaborer et de poser des panneaux présentant les principaux ponts de la ville. Ces panneaux contiendront des informations sur l'historique du pont (construction, transformations, faits marquants ...) ainsi que des cartes ou images d'archives, dans le style des panneaux situés sur le sentier Ritter.

La Commune pourrait intégrer dans sa démarche les écoles de la ville. L'élaboration des panneaux pourrait intéresser les professeurs d'histoire dans le cadre des travaux de maturité dans les collèges."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 44 de Mme Christel Berset (PS) et de 23 cosignataires, relative à l'aménagement de "places aux rencontres" à la Vignettaz/Beaumont et au Jura

Mme Christel Berset (PS) résume l'intervention ci-après :

"Je souhaite poser au Conseil communal une série de questions au sujet de l'aménagement d'une place multisports dans le quartier de la Vignettaz. Les plans de cet aménagement circulent actuellement dans les rangs de l'assemblée.

En décembre 2005, le Conseil général a voté un crédit d'investissement de 230'000 francs pour l'aménagement de places de jeux à la Vignettaz et au Jura, crédit qui n'a d'ailleurs pas été utilisé en 2006. Toutefois, des plans ont été mis à l'enquête en mars 2006. Quant au permis de construire, il a été délivré par le Conseil communal en mai 2007. Personnellement, alors que j'ai été impliquée dans le groupe de travail 'Espaces publics' de l'Agenda 21, je n'ai absolument pas entendu parler de l'aménagement de cette place de jeux. C'est par l'intermédiaire du dernier numéro de '1700' que, comme les autres membres de ce groupe de travail j'ai appris que le service de l'Edilité avait établi les plans pour l'aménagement de l'actuelle place de jeux Vignettaz/Beaumont et que les travaux d'aménagement d'une place omnisports commenceraient cet automne. J'ai donc commandé ces plans. Je dois dire que j'ai été profondément déçue de la 'qualité' de ces plans qui ne répondent pas du tout à des critères professionnels, ni à ceux du développement durable.

Pourtant, durant cette même période, le groupe de travail 'Espaces verts' de l'Agenda 21, dans lequel siégeaient MM. R. Egger et P. Gisler, a conçu le projet 'Places aux rencontres / Platziergänge' qui comprenait sept places publiques, dont celles de Beaumont/Vignettaz et celle du Jura, à aménager selon des critères précis. Le projet a été approuvé en mars 2005 avec la mention 'excellent' par le Conseil communal en fonction d'une grille d'évaluation sur proposition du groupe de pilotage. Parmi ces critères, le processus participatif dans le quartier était un élément fondamental de même que toute une série de considérations relatives au développement durable, au lien entre générations, à la qualité de vie dans le quartier, à l'intégration des jeunes et des moins jeunes, à la mise en valeur de l'espace urbain. Or, le service de l'Edilité s'est contenté de fournir une information en janvier de cette année à ce sujet devant l'assemblée générale de l'Association de quartier.

Le processus tel qu'il a été mené équivaut à donner un véritable chèque en blanc à l'Edilité qui conçoit ses plans sans faire intervenir de professionnels, sans faire participer la population du quartier sans les discuter au sein de la commission de l'Edilité.

D'où mes questions :

- *Pourquoi la commission de l'Edilité n'est-elle jamais consultée lorsqu'il s'agit de l'aménagement d'espaces publics ? En quoi les critères de développement durable acceptés par le Conseil communal lors de l'acceptation du projet 'Places aux rencontres' sont-ils respectés ?*

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

- *Comment le processus participatif – alors que c'était un élément fondamental de l'Agenda 21 – a-t-il été fait ? Qui a été contacté dans le quartier ? Quels sont les procès-verbaux de la rencontre ?*
- *Quelles sont les exigences professionnelles que le service de l'Edilité doit remplir pour faire accepter un projet auprès de la Direction du service, puis du Conseil communal ? La qualité des plans fournis dans ce cas est-elle suffisante ?*
- *Combien coûte le présent projet ? En quoi cet investissement apporte-t-il un atout, une valeur ajoutée à l'aménagement de l'espace public et à la revalorisation du quartier ?*
- *Quelle réflexion a conduit à supprimer la place de football existante du projet d'un terrain multisports de 15 m sur 30, qui correspond plus ou moins à l'offre actuelle de l'autre côté de la rue, dans la cour d'école ?*
- *Quel aménagement est-il prévu pour la place de jeux qui se trouve au-dessus de la place de sport ?*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 45 de M. John Clerc (PS) relative à l'installation de bancs à certains arrêts de bus (rue Saint-Pierre ou devant le restaurant du Gothard)

M. John Clerc (PS) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"Le Conseil communal est-il disposé à installer des bancs à différents arrêts de bus ? Pour les personnes âgées, accidentées ou handicapées, il est parfois pénible d'attendre debout l'arrivée du prochain bus. A titre d'exemple, je cite comme endroits possibles la rue Saint-Pierre (côté Migros / Voegele) ou devant le restaurant du Gothard. Il n'est sans doute pas nécessaire de réaliser ces aménagements en une fois, mais on devrait pouvoir y parvenir au moins partiellement avant l'expiration du plan quinquennal 2008-2012."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, souhaite, en premier lieu, rappeler que d'ores et déjà, de nombreux arrêts de bus sont dotés de bancs, en tout cas lorsqu'il existe un abribus.

Il est évident que le Conseil communal est disposé à étudier l'installation de bancs aux autres arrêts, en tout cas à ceux qui sont le plus fréquentés. Je dois toutefois tout de suite préciser que la pose de tels bancs n'est pas toujours aussi facile qu'on peut le croire. Je pense notamment à l'arrêt de la rue Saint-Pierre, côté descendant – que cite précisément M. J. Clerc – dans la mesure où toute la partie du trottoir qui se trouve sous la marquise n'est pas propriété de la Commune, mais est sise sur une propriété privée. Nous avons déjà eu des discussions à plusieurs reprises pour y installer un banc ; malheureusement ces discussions n'ont, jusqu'à ce jour, pas abouti.

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

Cela dit, je m'engage à activer les réflexions concernant cet endroit, de même que celui qui se trouve devant le Restaurant du Gothard. Nous nous efforcerons de trouver les solutions adéquates.

M. John Clerc (PS) se déclare très satisfait de cette réponse.

- n° 46 de M. Stanislas Rück (PDC) relative au couvert de la place de la Gare

M. Stanislas Rück (PDC) s'exprime comme suit :

"J'aimerais profiter de cette question tout d'abord pour féliciter toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la bonne réussite des manifestations du 850^e anniversaire de la fondation de notre ville. Je faisais partie des sceptiques, mais j'ai eu tort car ce que j'ai pu voir était bien fait. En plus, certaines des manifestations, comme par exemple les 'Schubertiades', ont attiré un grand nombre de visiteurs dans notre cité et j'en viens à ma question :

'Pourquoi le ciel est-il toujours gris en sortant de la gare, même par grand beau temps ? Ou, en d'autres termes, à qui appartient le couvert de la gare ? Qui doit l'entretenir et si c'est la Commune, pourquoi cela ne se fait-il pas ?

Ce toit est, en l'état, une bien mauvaise carte de visite pour toutes les personnes qui arrivent en train, d'autant que c'est la première chose qu'elles aperçoivent de notre belle cité de Fribourg. Le montant prévu en 2008 dans le plan des investissements englobe-t-il une solution pour ce problème et si oui, laquelle ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, constate qu'il y a certainement unanimité sur un point : le couvert de la place de la Gare, même s'il joue un rôle protecteur bienvenu contre les caprices de la météo, ne constitue vraiment pas une carte de visite pour notre ville. Qui doit entretenir ce couvert ? C'est la Commune qui doit le faire et qui le fait. Sauf erreur, les équipes de la Voirie passent quatre à six fois par année pour nettoyer cette toiture.

Je sais aussi que l'état du plexiglas qui, notamment, est brûlé par le soleil est tel qu'on ne peut pas le gicler ou l'entretenir de manière trop violente, sous risque de le briser. La conséquence, c'est qu'on ne peut pas rendre ce couvert aussi clair qu'on souhaiterait qu'il soit.

Dans le plan financier que vous avez examiné tout à l'heure, figure en 2008 un montant de 1,5 million de francs pour le réaménagement de la place de la Gare. Ce programme comprend trois parties, selon les études développées dans le cadre de la démarche de Fribourg-Cible et présentées il y a quelques années, notamment à la commission de l'aménagement :

1. le déplacement du kiosque actuel, situé sous le couvert, vers le bâtiment de la Bâloise ;
2. le réaménagement de l'ancienne rue de Genève, c'est-à-dire de la place située devant le restaurant du Centre et où se trouvent des cases de stationnement, dont certaines demeureront ;

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

3. la construction d'une nouvelle marquise.

Actuellement, les discussions sont encore en cours, notamment au sujet du financement ainsi que de l'aspect définitif de ces aménagements. Dès que le projet de réaménagement sera prêt, le Conseil communal vous présentera un message.

M. Stanislas Rück (PDC) se déclare satisfait de cette réponse.

- n° 47 de M. Stanislas Rück (PDC) relative au site de Boxal

M. Stanislas Rück (PDC) pose la question ci-après au Conseil communal :

"Nous avons appris par la presse que les locataires de l'ancien site industriel de Boxal avaient tous reçu leur congé pour la fin de 2008. Il semblerait, toujours selon ces mêmes informations, que les raisons de cette résiliation en bloc sont des lacunes en matière de sécurité auxquelles le propriétaire actuel ne voudrait pas remédier.

Qu'en est-il réellement ? Quelle est la position du Conseil communal dans ce dossier ? Le site de Boxal est un lieu avec une multitude d'activités et d'ateliers. Les locations y sont abordables. Ce genre d'endroit est très utile au développement de PME qui peuvent y démarrer leurs activités sans trop de charges. Quelles sont les possibilités du Conseil communal d'intervenir en faveur d'un maintien des activités dans ce complexe en attendant qu'un réel projet ne démarre ? "

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, précise que le site de Boxal a fait l'objet de deux visites au printemps 2005, puis au printemps de cette année, d'une délégation emmenée par le Préfet de la Sarine. Cette délégation comprenait notamment des représentants de l'ECAB, de la commission locale du feu, ainsi que de représentants du propriétaire. Après la première vision locale, les services ont exigé un rapport d'expertise neutre concernant la sécurité (installations électriques, voies d'évacuation, matériaux utilisés pour les agencements intérieurs des bâtiments, ...) et les conditions d'hygiène.

Suite à ces visites et à cette expertise, le Préfet a exigé, d'entente avec la Ville, des travaux qu'on peut estimer "minimaux" pour assurer la sécurité. Le propriétaire nous a alors informés de sa décision de cesser l'exploitation de ce site et de renoncer à entreprendre l'ensemble des travaux exigés pour assurer la conformité totale du site aux normes de sécurité.

A noter que lors des visites, les situations qui ont été jugées inacceptables, ont été liquidées immédiatement. Je pense, en particulier, à une boulangerie où les conditions d'hygiène étaient très déficientes et où la sécurité n'était pas garantie avec un grand risque d'explosion. Nous avons fait fermer cette boulangerie immédiatement. Il en a été de même d'un atelier occupant des personnes handicapées, dont les voies d'évacuation ne donnaient que peu de chances de survie à ces personnes en cas d'incendie.

Vous comprendrez dès lors que le Conseil communal ne saurait soutenir le maintien de l'exploitation de tels lieux, même si, comme

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

M. S. Rück, il constate que le site de Boxal accueille non seulement de nombreuses activités, non seulement commerciales, mais sociales et culturelles importantes pour notre ville.

Dès l'annonce de ces résiliations de baux, le Réseau économique a décidé de prendre contact, par sa Déléguée, tant avec le propriétaire qu'avec les autres parties. Du côté du propriétaire, il s'agit de connaître ses intentions quant à l'avenir de ce site. En effet, quel qu'en soit le sort (assainissement, vente, voire démolition), ce site est important en raison de sa situation au centre de la ville. Pour ce qui est des entreprises installées sur le site, le Réseau économique, grâce à sa base de données de locaux et de terrains disponibles, pourra leur proposer des solutions pour leur relogement.

Enfin, il est important de rappeler que le site de Boxal est en mains privées et que le Conseil communal dispose de moyens d'action limités, comme les démarches du Réseau économique. Le Conseil communal ne saurait en aucun cas engager les moyens financiers qui sont nécessaires à la mise en conformité avec les dispositions légales de ce très ancien immeuble qui n'a pas été conçu pour les activités qu'il abrite actuellement.

M. Stanislas Rück (PDC) est en tout cas partiellement satisfait de cette réponse. Il se demande toutefois si les conditions de sécurité ne risquent pas d'être aggravées à l'avenir. Abandonnés et laissés en friches, les immeubles de ce complexe ne feront-ils pas l'objet d'occupation illicite ou d'actes de vandalisme ? L'autre solution serait de démolir complètement le complexe pour le laisser en terrain vague ou pour le transformer en parc de stationnement ...

Il est clair que mon intervention n'allait nullement dans le sens d'une intervention financière de la Commune. Il s'agissait de voir si une éventuelle médiation entre les parties ne permettrait pas de convaincre le propriétaire d'entreprendre ces travaux minimaux d'assainissement.

- n° 48 de MM. Rainer Weibel (Verts) et Laurent Thévoz (Verts) relative à l'assainissement de la décharge de La Pila

M. Rainer Weibel (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Le 28 août 2007, le Conseil d'Etat a décidé, suite à des analyses révélant une contamination des poissons, d'une interdiction de la pêche sur le tronçon de la Sarine, entre les barrages de Rossens et de Schiffenen. En effet, les résultats obtenus révèlent des teneurs en PCB de type dioxine (cPCB) trop élevées dans la chair des poissons analysés, les rendant impropres à la consommation.

Le Conseil d'Etat soupçonne que la source de cette pollution est l'ancienne décharge de La Pila sur le territoire de la commune de Hauterive. Cette décharge était exploitée entre 1952 et 1973. Il paraît que les déchets proviennent en partie de la ville et d'une ancienne usine de condensateurs. Les 240'000 m³ de l'ancienne décharge de La Pila ont été analysés une première fois en 2005. Verdict : le site devra être assaini. Des forages profonds dévoilent ensuite du PCB. Le Canton décide alors d'analyser les poissons de la Sarine voisine. Le résultat est sans appel : leur teneur en PCB dépasse nettement les normes admises.

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

Bien qu'il revienne d'abord aux autorités cantonales de continuer les investigations et d'ordonner les mesures d'assainissement nécessaires, se pose déjà la question du financement d'un investissement éventuel qui pourrait s'élever à des sommes se chiffrant en dizaines, voire en centaines de millions de francs – la valeur de toute une caisse de pension – comme le démontrent des exemples tant en Suisse qu'à l'étranger. Nos questions :

1. *Qui est propriétaire du terrain de La Pila ?*
2. *La Ville a-t-elle utilisé le terrain de La Pila comme décharge pour les déchets ménagers et/ou les déchets industriels et risque-t-elle de devoir participer aux frais d'assainissement ?*
3. *La Ville risque-t-elle d'être physiquement et financièrement impliquée dans l'assainissement de La Pila ou d'autres anciennes décharges situées sur son propre territoire – comme le ravin de Pérolles/Domino/Semiramis – ou aux alentours de la ville ?*
4. *Quand la Ville disposera-t-elle des premières données lui permettant d'apprécier les conséquences de l'assainissement de cette décharge sur ses finances ?"*

- n° 49 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative à l'assainissement de la décharge de La Pila

Mme Antoinette de Weck (PLR) résume la question ci-après :

"La population a appris avec inquiétude que l'ancienne décharge de La Pila déverse des cPCB de type dioxine dans la Petite Sarine.

Cette contamination par le cPCB de type dioxine peut constituer un risque potentiel pour la santé humaine en cas de consommation réitérée de poissons contaminés. Elle peut entraîner des cancers, une diminution de la défense immunitaire, des effets hormonaux, une perturbation du développement psychomoteur chez les enfants.

Il s'agit ici d'une infraction claire à la loi sur la protection des eaux qui établit la responsabilité du pollueur payeur. Or, cette décharge a aussi été celle de la Ville durant de nombreuses années.

Le cadastre cantonal des sites pollués est en phase finale d'établissement. Depuis 2000, 1'650 décharges et 1'522 aires d'exploitation ont fait l'objet d'une évaluation préliminaire. Environ 100 sites de décharges nécessiteront une investigation au sens de l'OSites.

Mes questions :

1. *Où en sont les discussions avec le Canton pour déterminer si la Ville devra prendre une part du coût des mesures d'assainissement de cette ancienne décharge ?*
2. *D'autres décharges de la Ville devront-elles faire l'objet de mesures d'assainissement ?*

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

3. *Les eaux résiduelles de la station d'incinération de Châtillon ont-elles été contrôlées ?*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'efforcera, dans la mesure où il le peut, de répondre à la plupart des questions posées.

"Permettez-moi d'abord d'émettre un commentaire préalable. Cette contamination de la Sarine est la conséquence d'un malheureux héritage issu de pratiques qui ne sont peut-être pas très anciennes, mais totalement obsolètes. Sans être admises, ces pratiques n'étaient pas interdites à l'époque. La décharge de La Pila a été utilisée de 1953 à 1972 à une époque où il n'existait aucune disposition légale en la matière. Il faut, en conséquence, éviter de regarder et de juger les faits avec les yeux et la législation d'aujourd'hui.

Comme l'a relevé, à juste titre, M. R. Weibel, il appartient prioritairement aux autorités cantonales de continuer les investigations, puis, au vu du résultat de ces investigations, d'ordonner les mesures d'assainissement idoines. La Ville de Fribourg devrait cependant être associée à ces démarches. Nous sommes en train de mener des discussions avec le Canton. Une décision du Conseil d'Etat est attendue sous peu quant à la procédure qu'il entend mettre en place pour la suite de ce dossier. Les investigations se poursuivront donc au cours des prochains mois, en collaboration étroite entre les services de l'Etat qui sont les maîtres du dossier et la Commune. Il s'agira d'établir de la manière la plus précise possible les faits, de connaître quels matériaux polluants ont été déposés et par qui.

On sait en particulier que cette décharge a été utilisée par la Ville de Fribourg pour le stockage de déchets (ordures ménagères, objets encombrants, ...), mais on sait également que cette décharge a été utilisée par des tiers, et notamment des entreprises industrielles. Si elle appartenait à l'Etat, cette décharge était exploitée par la Commune de Fribourg.

Les démarches à mener ne seront sans doute pas aisées, en raison de l'ancienneté des faits ; mais on espère qu'elles permettront de mieux cerner les responsabilités et de savoir en particulier qui a déposé quoi et qui a déposé les matériaux qui se révèlent les plus polluants. Lorsque cela sera déterminé, il y a aura évidemment un partage des responsabilités et des coûts d'assainissement. Il faudra chiffrer ces coûts totaux pour les répartir ensuite entre l'Etat propriétaire de la décharge, la Ville exploitante de la décharge et les tiers éventuellement responsables. Il faudra parallèlement entrer en contact avec la Confédération qui peut subventionner ce genre d'assainissement, mais à certaines conditions.

En tout état de cause, aucune responsabilité de la Commune de Fribourg n'est, à ce jour, avérée, même si jusqu'à présent, elle a payé les frais d'investigation à raison d'environ 200'000 francs. Il y aura certainement une répartition de la prise en charge des prochaines mesures d'assainissement, mais là encore sans reconnaissance de responsabilités de la part de la Ville. Un crédit est du reste prévu à cet effet au projet de budget 2008, à charge du compte de fonctionnement de la décharge de Châtillon.

J'en viens aux autres questions qui ne touchent pas directement l'assainissement de la décharge de Châtillon. Vous savez que l'Etat

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

est en train de dresser une liste complète des sites pollués du canton. Cet inventaire comprendra d'éventuels autres sites pollués sis sur le territoire de la ville. Pour l'instant, nous ne connaissons pas cette liste ; en tout cas, personnellement, je n'en ai pas connaissance. Je ne peux donc pas vous dire s'il existe d'autres décharges pour lesquelles la Commune serait d'une manière ou d'une autre impliquée. La décharge exploitée actuellement par la Ville de Fribourg à Châtillon fait l'objet d'un suivi continu. D'après les analyses menées, elle ne présente pas de dangers pour l'environnement. Pour ce qui est de la station d'incinération, à laquelle a fait allusion Mme A. de Weck, je ne puis pas vous répondre si des contrôles ont été effectués ou non. Toutefois, au vu des normes actuelles, je pense que des contrôles doivent être régulièrement faits.

Pour conclure, il est évident que tant le Conseil général que la population continueront à être régulièrement informés de l'évolution du dossier tant par le Canton que par le Conseil communal."

M. Rainer Weibel (Verts) est satisfait de cette réponse.

Mme Antoinette de Weck (PLR) se dit satisfaite de cette réponse. Elle souhaite malgré tout que pour ce qui est des contrôles de la station d'incinération, le Conseil communal s'assure que les contrôles soient régulièrement faits.

- n° 50 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative aux bancs publics à la rue de Lausanne

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

"Je reviens à l'un de mes sujets fétiches. Rassurez-vous : il ne s'agit pas de la salle de spectacle, mais des bancs publics de la rue de Lausanne. Lors de la séance du 25 juin 2007, le Conseil communal a répondu, dans un rapport final concernant une proposition que j'avais présentée, qu'une rencontre aurait lieu avec les commerçants et les habitants de la rue de Lausanne afin de trouver la meilleure solution possible pour rendre cette rue encore plus attractive (cf. procès-verbal n° 11, p. 103).

Ma question : cette rencontre a-t-elle eu lieu ? En effet, j'ai pu constater que durant tout l'été, aucun banc n'a été installé. En revanche, j'ai constaté que le seul banc qui existait dans le quartier, devant le restaurant du Gothard, a été remplacé par une horrible chaise orange."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que cette rencontre n'a pas encore eu lieu. Elle aura lieu, je peux vous le garantir. Le dossier n'est effectivement pas oublié. Les choses suivront, comme cela a été le cas, pour un autre dossier qui tenait particulièrement à cœur de Mme A. de Weck, celui de la statue de Saint-Pierre Canisius à la Grand-Rue. Cette statue a été remise en place.

- n° 51 de M. Vincent Jacquat, relative la rénovation des infrastructures scolaires

M. Vincent Jacquat (PLR) interroge dans les termes ci-après le Conseil communal :

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

"En date du 19 juillet 2007, trois directeurs de cycles d'orientation sis en ville de Fribourg ont lancé, par voie de lettre adressée à tous les partis politiques, au Conseil communal et au Département de l'instruction publique, un cri d'alarme.

Tout le monde a connaissance de cette lettre, sauf, semble-t-il, notre Direction des Finances. Les directeurs des CO y relèvent l'absence de rénovation des infrastructures scolaires et le manque de place croissant.

La forte croissance démographique du canton, de l'agglomération et de la ville de Fribourg, encouragée par l'implantation il est vrai de centaines, voire de milliers de nouveaux logements va faire naître, à court terme, de nouveaux besoins urgents en infrastructures scolaires.

Dans votre programme de législature 2007-2011, page 17, vous faisiez l'inventaire des besoins urgents en infrastructures pour les écoles primaires – qui englobent les écoles enfantines – et les cycles d'orientation. Pour les premières, vous avez reconnu le besoin d'ajouter des nouveaux locaux aux écoles de Pérolles, de la Vignettaz et du Jura ainsi qu'à celle du Schoenberg (rien que pour cette dernière : six salles de classe et deux salles spéciales). Quant aux cycles d'orientation, vous admettiez la nécessité de nouvelles salles de classe, voire d'un nouveau bâtiment.

Vu le constat de cette situation, le PLR vous demande :

- 1. Maintenant que les besoins sont connus, quand le Conseil communal entreprendra-t-il la réalisation de ces infrastructures ?*
- 2. Combien coûtera l'ensemble de ces mesures et comment le Conseil communal pense-t-il les financer ?"*

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, confirme que les besoins en matière d'infrastructures scolaires sont connus, à tout le moins de la Direction des Ecoles. Nous avons le devoir d'avoir une certaine planification. Suite à des discussions avec Mme. I. Chassot, je puis dire que la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports laissera probablement aux communes, en particulier aux grandes communes, un temps d'adaptation de cinq ans, soit jusqu'en 2011, pour l'introduction de la seconde année d'école enfantine. Pour la Ville de Fribourg, il faudra de 12 à 14 salles supplémentaires. Reste un point d'interrogation qui concerne l'école de la Vignettaz. Nous y enregistrons une diminution du nombre d'élèves alémaniques. Si l'effectif de ces élèves devait encore fortement reculer, il se pourrait que nous n'ayons pas besoin de construire de nouvelles salles pour l'école enfantine, qui occuperait les classes devenues vacantes. Toutefois, les classes d'école enfantine dont nous disposons dans nos écoles, à l'exception des dernières aménagées à la Villa Thérèse, ne correspondent plus aux normes requises par la DICS. La surface minimale des salles de classes enfantines est en effet de 96 m² ; seules les nouvelles salles de la Villa Thérèse atteignent cette dimension.

Le Conseil communal a pris note de ces données. Le plan financier prévoit ainsi 2 millions de francs pour les besoins scolaires en 2008 et 3 millions de francs en 2009. En outre, 500'000 francs figurent à

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

titre de crédits d'études, soit 300'000 francs en 2008 et 200'000 francs en 2009.

Il ne devrait pas être nécessaire d'agrandir l'école du Jura, pour autant que les élèves de première année française du CO, qui occupent une partie de l'ancien bâtiment de Sainte-Agnès, puissent être rapatriés dans notre CO et qu'une solution soit trouvée pour trouver des locaux adéquats pour les élèves du cycle d'orientation alémanique. Le bâtiment de la DOS se trouve dans un état digne de l'ère Ceausescu. Une solution pour la DOS est effectivement impérative. Nous louons des locaux à des tiers, nous louons à l'Etat d'anciens pavillons qui étaient utilisés pendant la construction de l'ECDD. Le Canton avait prévu de nous mettre à disposition ces pavillons pendant deux ans ; nous avons dû solliciter une prolongation. J'espère que tout le Conseil communal prendra conscience de cette situation. Reste à étudier la possibilité d'autres solutions. En lieu et place de la construction d'un nouveau bâtiment, on peut envisager soit l'achat, soit la location d'un immeuble existant. Toutes ces questions sont à l'heure actuelle étudiées, mais il est sûr qu'un jour ou l'autre, il faudra bien mettre à disposition les moyens financiers indispensables, sans quoi nous ne pourrions pas répondre aux règles de la DICS concernant certaines branches, faute de locaux.

Voilà la réponse que je peux vous donner pour l'instant.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, relève que chacun aura pu constater – puisque la lettre a été diffusée tous azimuts – que le groupe des directeurs de CO se réunira le 27 novembre 2007. Nous espérons qu'à cette occasion, nous puissions leur présenter non pas un inventaire des besoins, mais un rapport sur les solutions à apporter, puisque nous avons constitué, à l'interne, un groupe de travail réunissant les Directions des Ecoles, des Finances et de l'Edilité.

J'aimerais apporter un autre élément d'information, concernant le financement. Vous le savez peut-être, à l'heure actuelle une consultation a été mise sur pied par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport au sujet de la révision de la loi scolaire. La révision mise en consultation tant auprès des communes que de tous les partis politiques ne comporte qu'un élément essentiel, le passage de neuf à onze ans de la durée de la scolarité obligatoire. S'y ajoutent quelques autres modifications secondaires. Or un élément nouveau, ou plutôt résurgent, est apparu durant cette consultation : celui du financement tant de la construction de locaux scolaires – que devrait construire notamment la Commune de Fribourg – que des coûts de fonctionnement liés à cette seconde année d'école enfantine. Cet élément s'ajoute à l'inconnue portant sur la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation légale. Dans ce contexte, il faut savoir que tant la Conférence des syndicats des chefs-lieux et des grandes communes que l'Association des communes fribourgeoises ont transmis au Département une prise de position très claire demandant au Conseil d'Etat de remplir les engagements qu'il avait pris auprès des groupes politiques du Grand Conseil pour que ceux-ci renoncent à demander le partage entre le Canton et les communes du produit de la vente de l'or de la BNS. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Nous avons prévu certains montants qui se révéleront certainement insuffisants et qu'il faudra compléter. Le Conseil communal entend bien vous fournir, soit lors de la présentation du budget 2008, soit,

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

plus vraisemblablement, au début de l'année prochaine, des informations les plus complètes possibles.

M. Vincent Jacquat (PLR) remercie le Conseil communal de ces explications. En tout état de cause, le groupe libéral-radical souhaite que ce thème des bâtiments scolaires – dont l'état de certains serait digne d'un dictateur roumain – soit mis tout en haut des priorités de la Commune.

- n° 52 de M. Marc-Antoine Gamba (PDC) relative à la situation des responsables d'établissements scolaires

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"A la lecture du bulletin '1700' de septembre 2007, j'ai appris que le Conseil communal a désigné quatre responsables d'établissements scolaires. Je dois vous dire que j'ai été très heureux d'être l'un des tout premiers conseillers généraux à avoir, cet été, transmis par télépathie une proposition au Conseil communal. En effet, au mois de juin, j'ai rédigé sur l'écran de mon ordinateur une proposition qui s'intitulait : 'Obtenir des chefs d'école primaire'.

Ma question : les responsables d'établissements scolaires recevront-ils des compensations financières et/ou des décharges de cours ?"

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, confirme que les responsables d'école, notamment de la partie francophone, ont droit à une indemnité pour leur travail. Ces chefs de bâtiment assument notamment des tâches administratives.

Pour la partie alémanique, les choses sont un peu différentes. La DICS a multiplié ce qu'on appelle les "Schulleitung". Même si la loi scolaire n'a pas été formellement modifiée, des "Schulleitung" existent dans chaque bâtiment. Les personnes qui assument cette tâche bénéficient de compensation par décharge d'horaire. Ces personnes ne s'occupent pas seulement de tâches administratives, mais également pédagogiques.

La DICS a mis en consultation un projet pour élargir ce système de "Schulleitung" à l'ensemble des classes francophones du canton. Ces responsables de bâtiments n'assumeraient alors plus seulement des tâches administratives, comme c'est le cas en ville, mais également pédagogiques. Les choses sont en route. Les enseignants primaires qui désirent acquérir la formation nécessaire pour assumer cette mission doivent s'annoncer auprès du Département cantonal. J'ai aussi appris que la DICS entend entreprendre une révision complète de la loi scolaire.

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) se déclare satisfait de cette réponse, même s'il ne l'a pas entièrement comprise. (Rires)

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, de répliquer :

"Je vous expliquerai après !"

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

- n° 53 de Pierre-Alain Rolle (PS) relative à la constitution d'une commission de la jeunesse du Conseil communal

M. Pierre-Alain Rolle (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"J'ai constaté que le Conseil communal a une conception particulière de la notion de temps. Mme A. de Weck en a déjà parlé à propos d'une question de bancs à la rue de Lausanne. Quant à moi, j'aimerais mettre le doigt sur un exercice de lenteur extrême du Conseil communal. En mai 2006, notre Conseil a décidé la dissolution de la commission de la jeunesse. Nous avons pris cette décision pour permettre le remplacement de notre propre commission de la jeunesse par une autre commission dépendant de l'Exécutif. Nous envisagions également de mettre sur pied une autre commission dite de l'intégration. Résultat des courses : cette seconde commission n'a jamais vu le jour, tandis que la commission de la jeunesse du Conseil communal n'existe toujours pas, alors que la précédente commission a été abolie.

Je vous rappelle que plusieurs des conseillers généraux qui sont intervenus au printemps 2006 ont demandé que la nouvelle commission de la jeunesse du Conseil communal soit constituée avant la fin de l'an passé. Nous sommes plusieurs membres du Conseil général à participer au groupe de travail chargé de mettre sur pied cette nouvelle commission, mais nous nous heurtons à l'inertie du Conseil communal. Quand parviendra-t-on à boucler ce dossier ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, reconnaît que dans le processus de constitution de cette commission de la jeunesse, certains retards sont apparus, mais on ne peut pas parler de lenteur. Ces retards sont dus à deux causes. Premièrement, il y a effectivement eu un certain nombre d'allers et retours entre les propositions du groupe de travail et le Conseil communal. Plusieurs navettes ont été effectivement nécessaires avant d'arriver à une décision de principe. Celle-ci une fois acquise, nous avons dû mener quelques réflexions pour arriver à des propositions concrètes. Force est d'admettre que nous avons rencontré quelques difficultés en fonction du règlement dont nous nous sommes dotés.

Cela dit, je persiste et je signe, en disant que nous souhaitons arriver le plus rapidement possible à trouver une solution pratique et opérationnelle avant la fin de cette année.

Le Vice-Président demande à M. P.-A. Rolle s'il est satisfait de cette réponse.

M. Pierre-Alain Rolle (PS) de répondre :

"Je n'ai pas le choix !" (Rires)

- n° 54 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la présence d'un stand de la Scientologie sur le domaine public

M. Pascal Wicht (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

"La mardi 24 juillet 2007, vers midi, j'ai remarqué à l'angle du boulevard de Pérolles et de la rue du Simplon la présence d'un important stand, composé d'une tente, de plusieurs tables et chaises, stand offrant aux passant la possibilité de 'tester leur situation de stress'. En lisant un panneau, je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'un stand de l'Eglise de Scientologie. Le prétendu test consistait en l'utilisation d'un appareil dit 'électromètre' ou 'électropsychomètre' couramment utilisé par les scientologues pour le recrutement de nouvelles proies.

A ce propos, l'institut de criminologie de l'Université de Lausanne note dans un rapport qu'avec l'utilisation de cet appareil 'les risques de dérapages sont réels, les limites ne sont pas très nettes et il est vraisemblable que lorsqu'elles sont franchies, on se situe dans un domaine proche de la psychothérapie. Dans ce cas, on peut se demander s'il n'y a pas violation de l'exercice des professions médicales ou paramédicales.'

Je trouve personnellement scandaleux qu'une telle organisation puisse exercer son prosélytisme sur le domaine public de notre ville. Dois-je vous rappeler que l'Eglise de Scientologie a été reconnue comme secte par de nombreuses études, notamment par celles de la commission d'enquête sur les sectes de l'Assemblée nationale française de 1995 ? Ce rapport dénonce la présence de techniques de manipulation mentale extrêmement perfectionnées.

D'où mes questions :

- 1. L'implantation de ce stand était-elle autorisée par la Direction de la Police locale ?*
- 2. Si oui, cette implantation avait-elle été explicitement annoncée comme émanant de l'Eglise de Scientologie ?*
- 3. Quelles dispositions le Conseil communal entend-il prendre – s'il entend prendre des mesures – pour mettre fin aux actions de prosélytisme de mouvements sectaires, tels que l'Eglise de Scientologie sur le territoire communal ou pour le moins sur le domaine public ?*

Je précise néanmoins, avant qu'on invoque la liberté de religion, que le Tribunal fédéral a déclaré : 'L'Eglise de Scientologie paraissant poursuivre des intérêts plus économiques ne saurait être considérée comme une religion et bénéficier de la protection de l'article 261 bis CC (cf. ATF 126 I 133).'"

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, n'est que depuis trois ans au Conseil communal et ce n'est que la troisième fois qu'on lui pose cette question. *"Je m'efforcerais donc de donner une brève réponse à M. P. Wicht. Nous lui ferons en revanche parvenir les réponses que nous avons données tant à de simples citoyens qu'en séances du Conseil général. Il est certain que cette manifestation sur le domaine public était autorisée. J'ai du reste en main la copie de cette autorisation. La jurisprudence que vous citez parle effectivement du statut de l'Eglise de Scientologie, mais non pas de la liberté d'expression sur le domaine public. Sur ce point, il existe une autre jurisprudence concernant des événements qui se sont passés à Zurich ou à Lausanne où l'Eglise de Scientologie ou d'autres organisations considérées comme des sectes ont obtenu gain de cause et ont obtenu le droit de répéter leur présence sur le domaine public.*

Séance du 1er octobre 2007

Divers (suite)

C'est la raison pour laquelle nous ne prenons pas de mesures particulières, en ce sens que nous ne pouvons pas refuser ces manifestations. Toutefois, comme pour de nombreuses autres manifestations, leur nombre est limité au cours d'une année civile.

Voilà la réponse succincte que je puis vous donner. Mais je vous ferai parvenir par écrit les réponses que nous avons déjà données à ce sujet et qui sont beaucoup plus complètes et qui se réfèrent de manière beaucoup plus précise à la jurisprudence que je viens de mentionner."

M. Pascal Wicht (UDC) tient à exprimer ses excuses d'avoir posé une question qui l'a déjà été. "Je n'ai malheureusement pas eu le loisir de lire les procès-verbaux des quatre ou cinq dernières années. La référence à laquelle j'ai fait allusion concernait une décision de la Municipalité de Lausanne tendant à limiter en nombres et en lieux les manifestations de prosélytisme de la scientologie. C'est sur ce point qu'a été rendu l'arrêt du Tribunal fédéral. Je remercie malgré tout le Conseil communal de sa réponse."

D. AUTRE INTERVENTION

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) relève que la Présidente, absente ce soir, lui avait annoncé que l'horloge qu'il avait offerte à l'assemblée serait remplacée par une autre.

Le Vice-Président confirme que c'est suite à une décision présidentielle que cette horloge a été enlevée.

Le Vice-Président remercie ses collègues de leur agréable participation qui lui a grandement facilité cette première présidence. Il leur souhaite une bonne nuit, en rappelant que la prochaine séance aura lieu le lundi 26 novembre 2007, puisque la séance prévue pour le 29 octobre a été supprimée.

La séance est levée. Il est 23.10 heures.

Fribourg, le 16 octobre 2007
AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Vice-Président :

Le Secrétaire de ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI